Rapport annuel **2005**

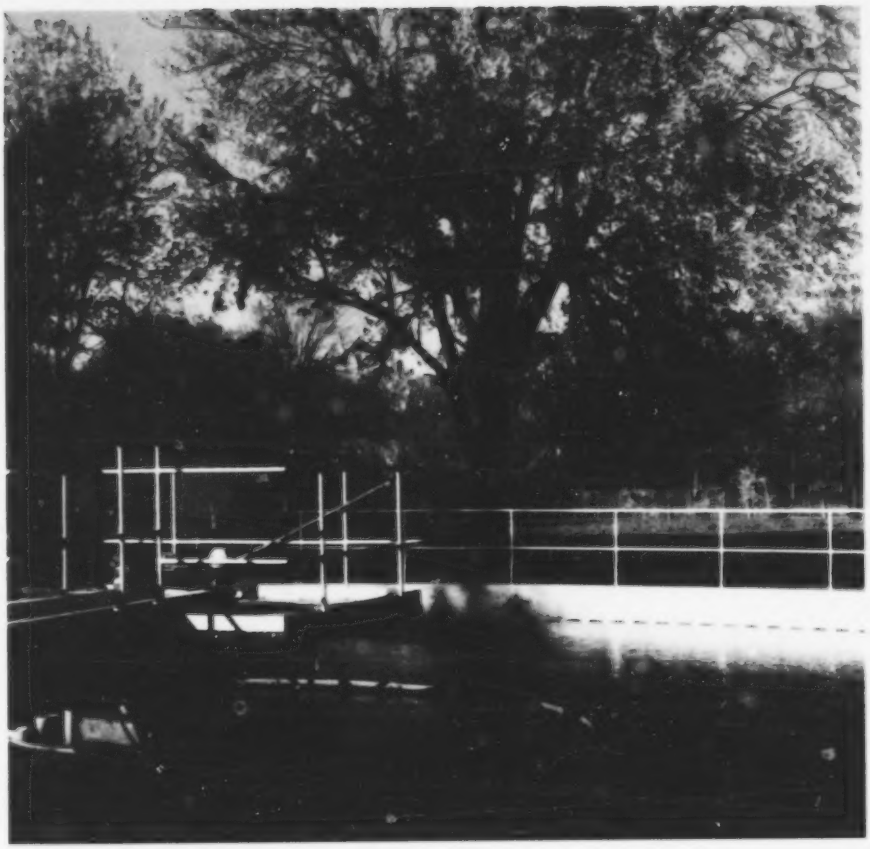

Fournir des services

Démontrer leur valeur

Ontario Clean Water Agency
Agence Ontarienne Des Eaux

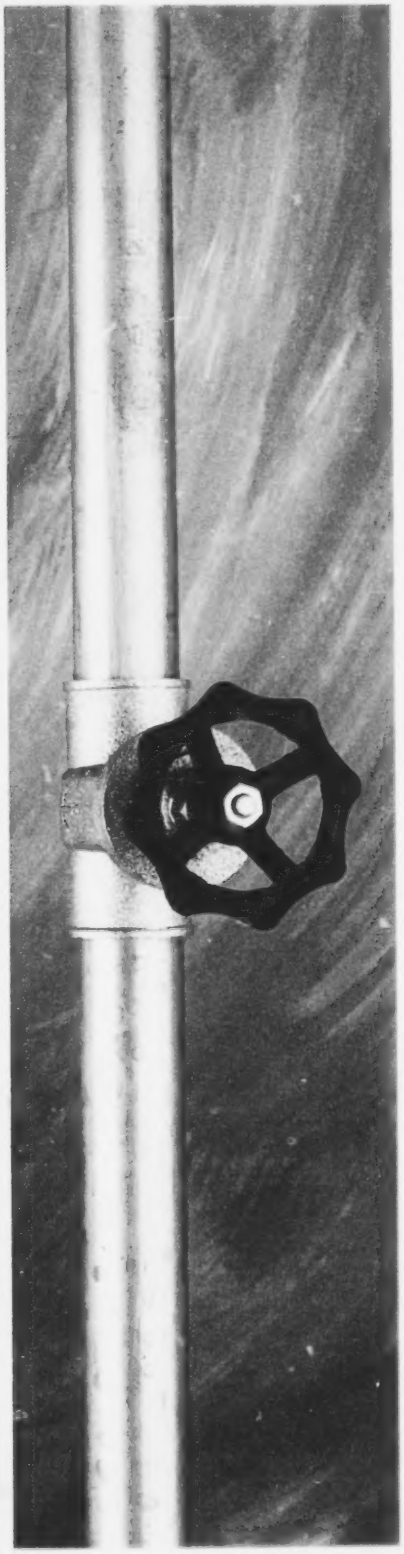

Table des matières

2007-00378

Vision, mission et valeurs 2
Profil de l'Agence 3
Message du président du conseil d'administration 4
Message du président-directeur général 5
Gouvernance de l'Agence 6
- Rôle du conseil d'administration de l'AOE 6
- Planification des activités et mesure de la performance 6
- Reddition de comptes 7
- Amélioration du modèle de gouvernance de l'AOE 7
- Obligations en matière de gouvernance 7
- Membres du conseil d'administration 8
- Dirigeants de l'Agence 9

Activités et réalisations en 2005 10
- Démontrer la valeur des services dispensés 10
  - Favoriser la participation des clients 10
  - Améliorer la gouvernance grâce à la transparence et à la reddition de comptes 11
- Adoption du recouvrement intégral des coûts des services commerciaux 11
  - Stratégie de développement des affaires 11
  - Gestion des contrats 12
  - Stratégie de gestion des coûts 12
- Prestation efficiente des services 12
  - Aligner les services de soutien sur les stratégies opérationnelles de base 13
  - Utiliser la technologie pour améliorer les systèmes d'entreprise de l'AOE 13
- Conformité des opérations 13
  - Réaccréditation des exploitants titulaires d'un permis délivré en fonction du maintien des droits acquis 13
  - Préparation aux exigences d'accréditation 14
  - Surveillance de la conformité 14
  - Vérification des installations 14
  - Programme de gestion des situations d'urgence 14
- Investir dans l'avenir de l'AOE 15
  - Formation obligatoire des exploitants en matière de conformité 15
  - Surveillance des résultats obtenus par l'AOE quant aux exigences de formation des exploitants 15
  - Programme de gestion de la relève 15

Démonstration de la valeur - Mesures de la performance en 2005 16
2006 et au-delà 18
Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière 19
Analyse financière 20
Rapport du vérificateur 23
Bilan - Actif 24
Bilan - Passif et capitaux propres 25
État des résultats d'exploitation et des bénéfices non répartis 26
État des flux de trésorerie 27
Notes afférentes aux états financiers 28
Répertoire de l'Agence 34

Notre vision

Être le fournisseur de services d'eau potable le plus digne de confiance en Ontario, protéger la santé publique et l'environnement et offrir le meilleur rapport qualité-prix à nos clients et à la province de l'Ontario.

Notre mission

Démontrer à nos clients l'excellence de nos services en leur fournissant des services d'exploitation et d'entretien de leurs installations de purification de l'eau et d'épuration des eaux d'égout qui sont sûrs, fiables et efficients et qui respectent ou dépassent les exigences réglementaires.

Nos valeurs

Les valeurs de l'Agence sont à la base de tout ce qu'elle fait. Ces valeurs sont les suivantes :

- respecter ses collègues et ses clients;
- agir avec intégrité et équité;
- fournir des services de qualité qui répondent aux besoins des clients;
- collaborer grâce au travail d'équipe;
- favoriser l'innovation;
- assumer ses responsabilités et répondre de ses actes.

Profil de l'Agence

L'Agence ontarienne des eaux (AOE) a été créée en 1993 en vertu de la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement*. Cet organisme de la province de l'Ontario fournit des services d'eau fiables et efficients contre recouvrement des coûts. Ses activités de base sont l'exploitation, l'entretien et la gestion des installations de purification de l'eau et d'épuration des eaux d'égout ainsi que de leurs réseaux connexes de distribution et de collecte. De plus, l'AOE fournit un large éventail de services professionnels de consultation et de gestion de projets.

L'AOE est un organisme de services qui a recours aux connaissances et à l'expertise de ses employés et à la qualité de ses systèmes et processus de gestion pour attirer des clients et les conserver. Elle compte parmi son personnel un large éventail de professionnels ayant de vastes connaissances théoriques et pratiques de la purification de l'eau et de l'épuration des eaux d'égout, qu'il s'agisse d'exploitants, de mécaniciens, de chefs des opérations, d'ingénieurs, de chefs de projets ou de fournisseurs de services de soutien spécialisé. Ensemble, nous aidons nos clients à répondre à leurs besoins spécifiques au sein de l'industrie ontarienne de la purification de l'eau et de l'épuration des eaux d'égout. L'AOE utilise une structure formée d'un centre d'exploitation et d'installations satellites qui permet aux grandes stations municipales et aux petites installations satellites de se partager le personnel et les ressources disponibles. Cette structure de gestion génère des économies d'échelle qui réduisent les coûts d'exploitation et d'entretien des municipalités. En outre, les clients bénéficient de la mise en commun des services de gestion, d'administration et de soutien spécialisé, auxquels un grand nombre de petits clients de l'AOE ne pourraient se permettre d'avoir recours autrement. L'AOE gère les risques opérationnels à l'aide d'un vaste système de gestion de la qualité et de l'environnement et d'un système de santé et sécurité au travail.

Après 12 années de service à la province, l'AOE demeure l'exploitant choisi par le plus grand nombre de municipalités ontariennes. L'AOE a passé des contrats avec quelque 200 clients pour l'exploitation de plus de 450 installations de purification de l'eau et d'épuration des eaux d'égout. Ces installations vont de petits puits et postes de pompage à de vastes réseaux urbains de purification de l'eau et d'épuration des eaux d'égout. Les clients de l'Agence comprennent des cantons, des villes, des cités, des comtés et des régions, ainsi que des conseils multiterritoriaux fournissant des services communs d'eau et d'égout. L'AOE fournit également des services à un petit nombre de clients commerciaux, industriels et institutionnels, ainsi qu'à des communautés des Premières nations.

Par ailleurs, l'AOE joue un rôle important pour l'Ontario. En sa qualité d'organisme de la Couronne provinciale, elle met l'accent sur la sécurité publique et la prestation de services d'eau et d'égout sûrs et fiables. L'AOE offre ses services à prix compétitif à toutes les municipalités et communautés des Premières nations de la province afin que tous les Ontariens et toutes les Ontariennes aient accès à un fournisseur de services d'eau et d'égout sûrs et fiables. Enfin, l'AOE fournit des services à la province lors de situations d'urgence liées à l'eau.

Message du président du conseil d'administration

John Burke
Président du conseil
d'administration
Agence ontarienne des eaux

Je suis honoré d'avoir été nommé président du conseil d'administration de l'Agence ontarienne des eaux en février 2005. Depuis plus de 12 ans, l'AOE sert ses clients et la province en fournissant des services sûrs et fiables à des municipalités de l'Ontario. Au fil des ans, l'Agence a relevé divers défis, qu'il s'agisse de la tempête de verglas, de la panne d'électricité qui a touché la province, des efforts qu'elle a déployés pour rétablir la confiance des résidents de Walkerton à l'égard de leur approvisionnement en eau à la suite de la tragédie qu'ils ont vécue ou des initiatives qui ont été prises à la suite des nombreuses modifications apportées aux règlements ces dernières années.

En 2005, l'Agence a continué de réaliser des progrès en vue d'atteindre son objectif de recouvrement intégral des coûts, indépendamment des revenus de financement dont elle a hérité, tout en respectant son engagement en matière de conformité des opérations. Le conseil d'administration de l'Agence s'est engagé à ce que celle-ci rende des comptes sur ses responsabilités financières et opérationnelles et établisse un juste équilibre entre les intérêts commerciaux et son mandat public. Le conseil est chargé de veiller à la bonne gouvernance de l'Agence et continue de collaborer avec le ministère de l'Environnement pour améliorer la structure de gouvernance de l'AOE.

Depuis que je travaille pour l'AOE, je suis impressionné par le dévouement et les compétences dont son personnel fait preuve dans la prestation d'un service important aux collectivités de l'Ontario. Je serai heureux de travailler avec les autres membres du conseil d'administration et avec le comité des cadres supérieurs de l'AOE afin d'atteindre le but et les objectifs de l'Agence.

John Burke
Président du conseil d'administration
Agence ontarienne des eaux

Message du président-directeur général

Dante Pontone
Président-directeur général

L'AOE a fait des progrès considérables en vue de concrétiser l'engagement qu'elle a pris en 2005 de démontrer à ses clients et à la province la valeur des services qu'ils reçoivent. Nous avons pris des mesures cruciales afin de stimuler la croissance de l'Agence et d'assurer sa viabilité financière. Nous avons également lancé plusieurs initiatives pour améliorer les services dispensés, notamment sur le plan de la satisfaction de la clientèle, de la conformité et de l'efficience opérationnelle. Toujours dans le but de respecter l'engagement que nous avons pris en 2005, nous avons effectué des investissements stratégiques dans la formation du personnel et l'amélioration des processus et systèmes opérationnels.

Les efforts déployés par l'AOE portent déjà fruit. Selon une enquête indépendante, 92 pour 100 de nos clients estiment que nos services sont bons ou excellents. Le taux de satisfaction de nos clients s'améliore chaque année. L'AOE a atteint un certain nombre de ses objectifs stratégiques à court terme et a obtenu des résultats supérieurs aux mesures de la performance. Par exemple, il y a eu une réduction considérable de 46 pour 100 du nombre d'arrêtés pris par des agents provinciaux. Nous sommes fiers de notre capacité de répondre aux besoins de nos clients en leur fournissant des services d'eau et d'égout qui sont conformes aux règles établies et efficaces par rapport au coût. Nous sommes également fiers du rôle que nous jouons dans la protection de la santé publique et de l'environnement, notamment en fournissant, au nom de la province, des services d'urgence aux collectivités de l'Ontario.

Les revenus de l'AOE ont augmenté en 2005 en raison de la hausse modeste des revenus générés par les services techniques, d'exploitation, d'entretien et de conception de projets ainsi que du financement. Nous avons continué de gérer nos coûts, ce qui a entraîné une réduction des dépenses indirectes de l'Agence. Les revenus nets de l'AOE en 2005, en excluant les provisions et les redressements uniques, ont atteint 0,8 million de dollars. À la suite d'une analyse détaillée du portefeuille de prêts de l'AOE, on a radié un prêt de 18,6 millions de dollars consenti à la New Tecumseth Improvement Society au nom de la province, ce qui a eu une incidence majeure sur les résultats financiers de l'Agence. Toutefois, maintenant que cette décision a été prise, l'AOE peut aller de l'avant.

L'AOE continue d'aider la province à élaborer une stratégie de prestation des services municipaux d'eau et d'égout en Ontario. Notre orientation actuelle consiste à procéder à une revitalisation interne de l'Agence afin d'accroître sa capacité de fournir des produits et des services de qualité.

Les réalisations de l'AOE sont le fruit du travail acharné de ses employés et de leur dévouement à l'égard de nos valeurs et de nos objectifs communs, qui sont de fournir des services d'eau et d'égout qui sont fiables et efficaces par rapport au coût. Dans cette optique, nous continuerons d'investir dans nos employés et nos processus.

En ce qui concerne l'avenir, notre but est de concrétiser la vision de l'Agence ontarienne des eaux, qui consiste à être le fournisseur le plus digne de confiance offrant des services au meilleur rapport qualité-prix et à renforcer notre position en tant que fournisseur le plus recherché de services d'eau et d'égout. L'année 2006 sera une année cruciale pour l'AOE pour ce qui est de la réalisation de ces objectifs.

Dante Pontone,
Président-directeur général

Gouvernance de l'Agence

Le conseil d'administration et les cadres de l'AOE se sont engagés à suivre les meilleures pratiques de gouvernance. La structure de gouvernance de l'AOE fait en sorte que des procédures, des processus et des mesures de contrôle ont été mis en place pour que l'Agence se livre à ses activités de façon équitable et transparente et qu'elle en rende compte à ses clients, au gouvernement et aux citoyens de l'Ontario.

Rôle du conseil d'administration de l'AOE

Les membres du conseil d'administration de l'AOE sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil pour une période de trois ans. Le conseil rend des comptes à l'Assemblée législative par l'entremise du ministre de l'Environnement.

Le conseil d'administration de l'AOE est chargé de superviser les affaires de l'Agence. Ses principales responsabilités sont les suivantes :

- collaborer avec les cadres supérieurs afin de déterminer l'orientation stratégique, les buts et les objectifs de l'Agence;
- évaluer les activités de l'Agence à la lumière de l'orientation stratégique, des buts et des objectifs définis dans le plan d'activités annuel de l'Agence qui a été approuvé;
- veiller à une saine gestion financière en passant en revue les états financiers trimestriels, les plans d'activités annuels et les rapports annuels du vérificateur général de l'Ontario et du vérificateur interne de l'Agence et s'assurer que la direction donne suite adéquatement à ces rapports;
- s'assurer que des systèmes et des mesures de contrôle appropriés sont en place pour une administration adéquate de l'Agence;
- veiller à ce qu'on fournisse les rapports nécessaires à la province et au public conformément aux actes constitutifs de l'Agence.

Planification des activités et mesure de la performance

L'AOE utilise un processus de planification des activités qui est amorcé chaque année lorsque les cadres supérieurs établissent les priorités et les buts à court et à long terme. On élabore les initiatives ayant pour but de donner suite à ces priorités en collaboration avec la direction. Ces initiatives sont à la base du plan d'activités annuel, qui porte sur une période de trois ans. Le conseil d'administration revoit et approuve le plan d'activités de l'Agence et les objectifs de rendement connexes fixés par les cadres supérieurs. Les évaluations du rendement des employés sont liées au plan de l'Agence. En effet, on évalue dans quelle mesure les employés ont contribué à la réalisation des objectifs de l'AOE.

L'AOE utilise un indicateur de performance global se greffant à son processus permanent de planification axée sur les résultats. Les membres d'une équipe interfonctionnelle se réunissent régulièrement pour passer en revue une série d'indicateurs de performance et font des recommandations aux cadres supérieurs sur les moyens d'améliorer le rendement.

Gouvernance de l'Agence (suite)

Reddition de comptes

L'AOE rend des comptes au gouvernement et à la population de l'Ontario de plusieurs façons, dont les suivantes :

- en publiant un rapport annuel, qui est déposé devant l'Assemblée législative et que, une fois approuvé, tous les Ontariens peuvent consulter en version imprimée ou sur le site Web de l'Agence (www.ocwa.com);
- en publiant tous les ans un plan d'activités, qui comprend des mesures d'évaluation de la performance; ce plan est présenté tous les ans au ministère de l'Environnement (ME) et tous les trois ans au ministère des Services gouvernementaux (anciennement le Secrétariat du Conseil de gestion) aux fins d'examen;
- en faisant vérifier ses états financiers tous les ans par le Bureau du vérificateur général de l'Ontario;
- en permettant au public de prendre connaissance de ses dossiers en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*;
- en veillant à ce que chaque installation qu'elle exploite présente un rapport au client municipal et au ministère de l'Environnement;
- en mettant à la disposition du public les rapports de chaque installation de purification de l'eau qu'elle exploite (il suffit de communiquer avec les clients municipaux de l'Agence);
- en veillant à ce que les installations de purification de l'eau et d'épuration des eaux d'égout qu'elle exploite puissent être inspectées par le ministère de l'Environnement.

Amélioration du modèle de gouvernance de l'AOE

S'inspirant de ce qui se fait dans les secteurs public et privé, l'Agence continue de mettre en oeuvre les meilleures pratiques de gouvernance à tous ses échelons. Au cours de la dernière année, l'AOE a amélioré les politiques et mesures de contrôle modernes qu'elle utilise pour l'établissement des prix contractuels, ses contrôles financiers et ses pratiques d'embauche. Le conseil d'administration a rétabli son comité de vérification pour l'aider à s'acquitter de ses responsabilités à l'égard de la province en matière de comptabilité, de présentation de l'information financière, de contrôle et de gestion des risques et à superviser les normes d'intégrité et de comportement.

Obligations en matière de gouvernance

L'AOE est un organisme opérationnel régi par un conseil d'administration nommé par la province. Les exigences que l'Agence doit respecter en matière de gouvernance sont énoncées dans la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement* et expliquées plus en détail dans le protocole d'entente conclu avec le ME. En outre, l'AOE respecte les politiques et procédures provinciales connexes s'appliquant aux organismes opérationnels de la province, y compris la Directive sur l'établissement et l'obligation de rendre compte des organismes (2000).

Gouvernance de l'Agence (suite)

Membres du conseil d'administration

Président :

John Burke, sous-ministre
Ministère des Affaires municipales et du Logement
Mandat (en tant que président du conseil d'administration) : du 16 février 2005 au 27 novembre 2007
Mandat (en tant que membre du conseil d'administration) : du 28 novembre 2004 au 27 novembre 2007
John Burke a été nommé sous-ministre des Affaires municipales et du Logement en février 2004. M. Burke a aussi occupé le poste de sous-ministre des Richesses naturelles. Il possède une vaste expérience du secteur municipal, car il a été agent d'administration pour la ville d'Ottawa, la municipalité régionale de Halton, la ville de Dartmouth, la ville de Gloucester et la ville de North Bay. Il a travaillé dans le domaine de l'administration municipale à Grande Prairie, à Halifax et dans le comté de Richmond, en Nouvelle-Écosse.

Gail Beggs, sous-ministre
Ministère des Richesses naturelles
Mandat : du 23 septembre 2004 au 22 septembre 2007
Gail Beggs a été nommée sous-ministre des Richesses naturelles en février 2004 et a assumé les fonctions supplémentaires de sous-ministre déléguée aux Affaires autochtones en juin 2005. M^me^ Beggs possède une vaste expérience des questions environnementales acquise dans le cadre des divers postes qu'elle a occupés au ministère des Richesses naturelles, au ministère de l'Environnement et en tant que commissaire de la Commission des pêcheries des Grands Lacs. En 2001, M^me^ Beggs a été présidente-directrice générale de l'Agence ontarienne des eaux. En 2003, elle a occupé le poste de sous-ministre adjointe, Coordination de la lutte contre le SRAS, au Bureau du Conseil des ministres.

Geoff Hare, sous-ministre
Ministère du Renouvellement de l'infrastructure publique
Mandat : du 10 mars 2004 au 9 mars 2007 - A démissionné le 14 octobre 2005
Geoff Hare a été nommé sous-ministre du Renouvellement de l'infrastructure publique en novembre 2003. À ce titre, il fournissait des conseils stratégiques sur les investissements dans l'infrastructure et le processus de planification stratégique de l'infrastructure et d'investissement connexe du gouvernement de l'Ontario. Avant d'assumer ces fonctions, M. Hare a occupé plusieurs postes cadres au ministère du Développement économique et du Commerce et à la Société ontarienne SuperCroissance. M. Hare a pris sa retraite et quitté la fonction publique de l'Ontario. Il a démissionné du conseil d'administration de l'AOE le 14 octobre 2005.

Suzanne Herbert, sous-ministre
Ministère du Développement du Nord et des Mines
Mandat : du 7 septembre 2004 au 6 septembre 2007
Suzanne Herbert a été nommée sous-ministre du Développement du Nord et des Mines en septembre 2004. Auparavant, M^me^ Herbert était sous-ministre de l'Éducation. Elle s'intéresse depuis longtemps aux questions touchant les services à l'enfance dans le Nord, ainsi qu'aux enjeux sociaux et aux politiques concernant les peuples autochtones. M^me^ Herbert a servi le public à divers titres au ministère des Services sociaux et communautaires, au ministère du Logement et à titre de directrice générale de la Société de logement de l'Ontario.

Gadi Mayman, directeur général
Office ontarien de financement
Mandat : du 25 février 2004 au 24 février 2007
Gadi Mayman a été nommé directeur général de l'Office ontarien de financement (OOF) en novembre 2003. M. Mayman est également directeur général de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO) et est responsable de son fonctionnement quotidien. Avant de se joindre au ministère des Finances en 1991, il a été agent du trésor à Exportation et Développement Canada à Ottawa et a travaillé à la Division internationale de la Banque Toronto Dominion. En plus de faire partie du conseil d'administration de l'OOF et de la SFIEO, M. Mayman siège au conseil d'administration de l'Office ontarien de financement de l'infrastructure stratégique (OSIFA) et d'Infrastructure Ontario.

Virginia West, sous-ministre
Ministère du Travail
Mandat : du 21 février 2003 au 20 février 2006
Virginia West a été nommée sous-ministre du Travail en novembre 2005. M^me^ West a aussi été sous-ministre de l'Environnement et sous-solliciteure générale. Elle travaille dans la fonction publique depuis 1980. De 1980 à 1987, elle a occupé des postes de plus en plus élevés au ministère des Services gouvernementaux. En 1990, elle s'est tournée vers l'administration municipale à titre de commissaire des biens municipaux et de commissaire de la commission portuaire de Toronto. En 1994, elle est devenue la première chef de l'administration de la municipalité d'East York. Trois ans plus tard, elle a été nommée commissaire des services d'urbanisme et d'aménagement de la ville de Toronto nouvellement fusionnée.

Gouvernance de l'Agence (suite)

Dante Pontone, président-directeur général
Agence ontarienne des eaux
Mandat (en tant que président) : du 9 août 2004 au 16 février 2005
Mandat (en tant que membre du conseil d'administration) : du 9 août 2004 au 8 août 2007
Dante Pontone est président-directeur général de l'Agence ontarienne des eaux. M. Pontone a commencé sa carrière dans la fonction publique de l'Ontario au ministère de l'Environnement en 1985. Il a joint les rangs de l'AOE dès qu'elle a été créée et y a occupé divers postes dont celui de directeur de l'information et de vice-président des finances et des services internes par intérim. En plus de remplir ses fonctions à l'AOE, M. Pontone siège au conseil d'administration du Centre de Walkerton pour l'assainissement de l'eau.

Dirigeants de l'Agence

Dante Pontone, président-directeur général
Voir ci-dessus.

Dan Atkinson, vice-président de l'exploitation
M. Atkinson, qui travaille dans la fonction publique de l'Ontario depuis près de 25 ans, a assumé ses fonctions actuelles en mars 2000. Il est comptable en management accrédité et comptable général licencié. M. Atkinson a joint les rangs de l'AOE à titre de contrôleur lorsque l'Agence a été créée en 1993 et faisait partie de ses premiers dirigeants.

Brenda Baker, vice-présidente des finances et des services internes
M^me^ Baker est entrée au service de l'AOE en novembre 2002. Elle possède plus de 20 ans d'expérience dans le domaine financier acquise au gouvernement. Elle a travaillé au ministère de la Sûreté et de la Sécurité publique, au ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et au Bureau du vérificateur provincial. M^me^ Baker est comptable agréée. Elle est titulaire d'un baccalauréat en commerce et d'une maîtrise en administration des affaires.

Linda Chiasson, vice-présidente du développement des affaires *(jusqu'en mai 2005)*
M^me^ Chiasson a joint les rangs de l'AOE en janvier 2000 à titre de chef de la planification et des communications de l'Agence après avoir travaillé pendant plusieurs années dans le secteur des services financiers. De novembre 2001 à mai 2005, elle a occupé le poste de vice-présidente du développement des affaires. M^me^ Chiasson est titulaire d'un baccalauréat en commerce et d'une maîtrise en administration des affaires.

Robin Kind, avocate générale et secrétaire de l'Agence
M^me^ Kind fait partie du groupe des services juridiques de l'Agence depuis novembre 1994. Elle a été nommée avocate générale adjointe de l'AOE en 2000 et a occupé le poste d'avocate générale par intérim de mai 2003 à mai 2005. Avant d'entrer au service de l'Agence, M^me^ Kind a travaillé dans le secteur privé à Toronto pendant plusieurs années dans les domaines du droit des sociétés, du droit commercial et du droit de l'environnement.

Frank Quarisa, vice-président de l'élaboration des projets et des services techniques
M. Quarisa est ingénieur. Il a joint les rangs du ministère de l'Environnement en 1989 à titre d'ingénieur de projet chargé de plusieurs projets de purification de l'eau et d'épuration des eaux d'égout financés par la province. M. Quarisa est entré au service de l'AOE en 1993 où il a occupé le poste de directeur général des installations de Peel Sud avant de devenir vice-président en 2001. Il fait partie des dirigeants de l'Agence depuis 1999.

Nick Reid, directeur général de l'information
M. Reid travaille à l'AOE depuis février 1995. Il possède 15 ans d'expérience dans les domaines de la consultation environnementale et des ventes techniques. M. Reid a joué un rôle essentiel dans l'instauration d'une culture du service à la clientèle au sein de l'AOE. Il a occupé des postes à responsabilités croissantes dans le domaine du développement des affaires et des opérations, notamment le poste de directeur général des installations de Peel Sud dont il a assumé les fonctions pendant quatre ans. En novembre 2005, M. Reid est devenu directeur général de l'information.

George Terry, directeur du développement des marchés
M. Terry est entré au service de l'Agence lorsqu'elle a été créée en 1993 et y a occupé des postes de plus en plus élevés, notamment ceux de chef de l'exploitation, de spécialiste de la gestion opérationnelle, de vice-président des services techniques et de technologie de l'information et de directeur de la recherche-développement opérationnelle. Il est membre actif de l'Association canadienne des eaux potables et usées.

Sandra Witlarge, contrôleuse
M^me^ Witlarge a joint les rangs de l'AOE en septembre 2000 à titre de chef des activités budgétaires. Elle a été nommée contrôleuse en mai 2002. Avant de travailler à l'AOE, M^me^ Witlarge a occupé plusieurs postes dans le domaine financier au sein d'une grande entreprise manufacturière. M^me^ Witlarge est comptable en management accréditée et examinatrice agréée en matière de fraudes et est titulaire d'un baccalauréat en administration.

Activités et réalisations en 2005

Pour 2005, l'AOE s'est engagée à démontrer à ses clients et à la province la valeur de ses services en continuant de fournir des services d'eau et d'égout sûrs, fiables et efficaces par rapport au coût. Tout au long de l'année, l'AOE a donné suite à cet engagement en réalisant des progrès en ce qui concerne le recouvrement intégral des coûts, en améliorant les processus internes et en investissant dans la formation de ses employés. Les réalisations de l'AOE en 2005 témoignent de la nouvelle orientation prise par l'Agence et jettent les assises d'une nouvelle croissance de ses activités à l'avenir.

Démontrer la valeur des services dispensés

En 2005, l'AOE a consulté ses clients pour déterminer ce qu'ils pensent de ses services et les améliorations qui pourraient être apportées. Elle s'est engagée à démontrer la valeur des services qu'elle dispense en améliorant la gouvernance afin de rendre son processus décisionnel plus transparent et d'améliorer la reddition de comptes à ce sujet.

Favoriser la participation des clients

L'AOE suit une démarche axée sur la clientèle en matière de prestation de services. Depuis plusieurs années, elle mène une enquête auprès de ses clients pour déterminer les moyens d'accroître leur satisfaction. En 2005, l'Agence a voulu améliorer la façon dont elle consulte ses clients en étoffant cette enquête et en les conviant à des réunions de consultation afin de mieux comprendre les questions auxquelles ses clients attachent de l'importance et de trouver des moyens de mieux répondre à leurs besoins changeants.

L'enquête de l'AOE sur la satisfaction de la clientèle a eu lieu au début de 2006 et portait sur la performance de l'Agence en 2005. En outre, une enquête indépendante a révélé que la performance de l'AOE s'était améliorée au cours de chaque année étudiée (2003, 2004 et 2005). Les clients ont déclaré que, de 2005 à 2006, l'AOE avait amélioré ses services d'eau et de facturation. L'enquête a également révélé que les niveaux de satisfaction à l'égard des services d'égout sont demeurés stables.

Résultats de l'enquête sur la satisfaction des clients

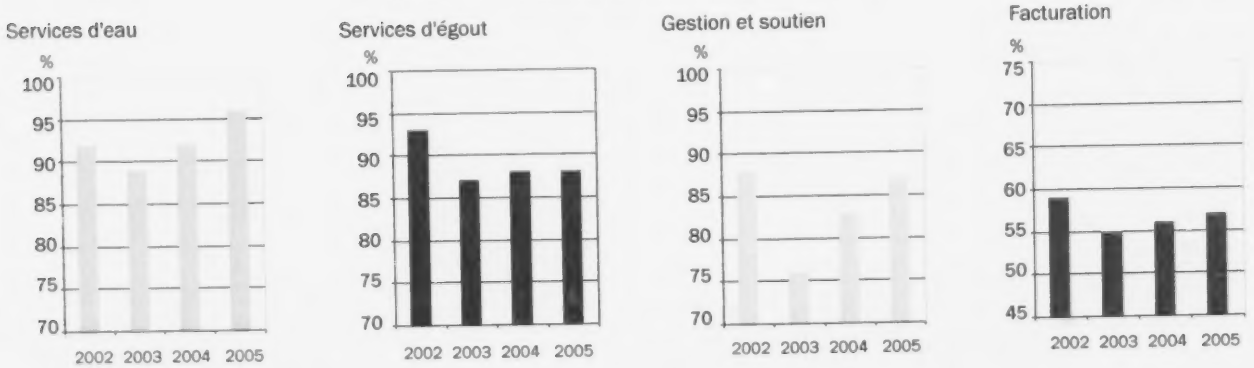

Activités et réalisations en 2005 (suite)

Une séance de consultation des clients a eu lieu en avril 2005 dans la région centrale de l'Ontario pour discuter des initiatives permanentes de l'Agence dans la région et les moyens d'améliorer la prestation des services. En outre, des membres du personnel de l'Agence ont assisté à la conférence municipale de l'Est de l'Ontario en septembre 2005, au cours de laquelle ils ont pu discuter des services offerts par l'AOE avec des clients existants et potentiels. L'Agence continuera de consulter ses clients au cours de 2006.

Améliorer la gouvernance grâce à la transparence et à la reddition de comptes

L'Agence a continué d'améliorer ses politiques et mesures de contrôle afin d'accroître la transparence et de rendre davantage de comptes à ses clients et à la province. En 2005, elle a adopté la planification axée sur les résultats pour surveiller ses activités de base. Dans cette optique, l'Agence a amélioré la reddition de comptes par les cadres supérieurs en réalisant un exercice de planification opérationnelle, en ayant recours aux mesures d'évaluation de la performance et en communiquant régulièrement à la direction les résultats obtenus. De plus, le conseil d'administration de l'AOE a rétabli son comité de vérification pour l'aider à s'acquitter de ses responsabilités en matière de comptabilité, de présentation de l'information financière (notamment sur le plan de la qualité et de l'intégrité des rapports financiers de l'Agence), de surveillance des pratiques de contrôle de gestion et de respect des normes d'intégrité et de comportement.

Adoption du recouvrement intégral des coûts des services commerciaux

En 2005, l'AOE s'est engagée à dispenser ses services selon le principe du recouvrement des coûts, en faisant abstraction des revenus de financement dont elle a hérité. Elle a mis en oeuvre des stratégies afin de développer ses affaires, de gérer ses coûts de façon efficace et d'obtenir des fonds de la province pour les activités non commerciales auxquelles elle se livre au nom de cette dernière.

Stratégie de développement des affaires

L'AOE a entrepris de développer ses affaires en dispensant davantage de services d'exploitation, d'entretien et de gestion à ses clients actuels. En 2005, l'AOE a dépassé son objectif d'accroître ses revenus de 1,5 million de dollars en passant de nouveaux contrats de service et en dispensant des services supplémentaires à ses clients actuels.

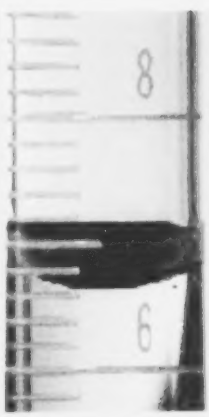

La stratégie de développement des affaires de l'AOE est adaptée à chaque région. Dans les régions où un grand nombre de clients ont renouvelé leur contrat et où le secteur privé livre une concurrence intense, l'Agence a mis l'accent sur le maintien des clients et la démonstration de la valeur de ses services. Dans les régions où le nombre de clients qui ont renouvelé leur contrat et où la concurrence sont limités, l'Agence a mis l'accent sur la démonstration de la valeur de ses services et sur la passation de contrats avec de nouveaux clients.

Activités et réalisations en 2005 (suite)

En outre, l'AOE a présenté des propositions visant le renouvellement des contrats conclus avec 27 pour 100 de ses clients. Ces propositions représentent 24,6 millions de dollars des revenus de l'Agence au titre de l'exploitation et de l'entretien, exception faite des travaux d'immobilisations. L'Agence a renouvelé les contrats passés avec 30 clients et 57 installations, ce qui représente des revenus de 7,5 millions de dollars. Un certain nombre de clients évaluent actuellement leurs contrats, qui devraient être signés au début de 2006.

Bien que l'Agence ait atteint les objectifs qu'elle s'était fixés en vue d'attirer de nouveaux clients et ait renouvelé plusieurs contrats, un certain nombre de contrats ont été résiliés en raison de la concurrence exercée par le secteur privé et de la décision prise par certaines municipalités de s'occuper à nouveau de l'exploitation de leurs installations. Soucieuse d'atténuer les pertes découlant des contrats résiliés, l'AOE a restructuré ses activités dans une région et fourni davantage de services de soutien pour accroître sa compétitivité là où cela était nécessaire.

Système de collecte des résultats d'analyses de laboratoires (SCRAL)

Gestion des contrats

Pour s'assurer qu'elle est en mesure de recouvrer ses coûts auprès de ses clients, l'Agence a fixé une marge de revenus pour les nouveaux contrats. Les contrats renouvelés et les nouveaux contrats respectent cette marge. De plus, elle a passé en revue les contrats expirés. Huit des dix contrats qui n'avaient pas donné les résultats escomptés ont été renouvelés et assujettis à des modalités permettant à l'Agence de recouvrer ses coûts.

Stratégie de gestion des coûts

En 2003, l'AOE a mis en oeuvre une stratégie pluriannuelle de gestion des coûts afin de réduire ses dépenses directes et indirectes. En 2005, dans le cadre de cette stratégie, l'Agence s'est penchée sur les moyens d'accroître l'efficience de ses opérations et des activités auxquelles se livre le bureau principal et qui appuient la prestation des services de première ligne. Grâce à des changements organisationnels, à la gestion des postes vacants et à la réduction de ses dépenses indirectes, l'Agence a réduit ses dépenses indirectes de 0,5 million de dollars de plus que le montant fixé. Ces économies ont été en partie contrebalancées par le fait que la marge brute a diminué de 2,4 millions de dollars en raison surtout des coûts plus élevés que prévu de transport des boues, d'électricité, de mazout de chauffage et de carburants pour les véhicules engagés dans le cadre des opérations.

Prestation efficiente des services

L'Agence met l'accent sur la prestation efficiente et la conformité de ses services d'exploitation, d'entretien et de gestion. Elle effectue des investissements stratégiques afin d'améliorer les processus internes qui lui permettent de suivre l'évolution des meilleures pratiques de l'industrie de la purification de l'eau et de l'épuration des eaux d'égout et de la fonction publique de l'Ontario.

Collecte des résultats d'analyses de laboratoires

En 2005, l'AOE a mis à l'essai avec succès une nouvelle méthode efficiente et fiable de collecte et de diffusion des rapports de laboratoires portant sur les installations de purification de l'eau et d'épuration des eaux d'égout. Le nouveau système de collecte des résultats d'analyses de laboratoires (SCRAL) offre une méthode structurée de collecte, de stockage et de récupération des rapports de laboratoires portant sur les installations dont l'AOE s'occupe.

Les résultats d'analyses effectuées par les laboratoires participants sont transférés par voie électronique au système de collecte des données de traitement (SCDT) de l'AOE. Ce transfert continu des données a permis de réduire les coûts d'exploitation et d'améliorer l'intégrité des données en éliminant l'entrée manuelle des données.

Activités et réalisations en 2005 (suite)

En outre, l'AOE a présenté des propositions visant le renouvellement des contrats conclus avec 27 pour 100 de ses clients. Ces propositions représentent 24,6 millions de dollars des revenus de l'Agence au titre de l'exploitation et de l'entretien, exception faite des travaux d'immobilisations. L'Agence a renouvelé les contrats passés avec 30 clients et 57 installations, ce qui représente des revenus de 7,5 millions de dollars. Un certain nombre de clients évaluent actuellement leurs contrats, qui devraient être signés au début de 2006.

Bien que l'Agence ait atteint les objectifs qu'elle s'était fixés en vue d'attirer de nouveaux clients et ait renouvelé plusieurs contrats, un certain nombre de contrats ont été résiliés en raison de la concurrence exercée par le secteur privé et de la décision prise par certaines municipalités de s'occuper à nouveau de l'exploitation de leurs installations. Soucieuse d'atténuer les pertes découlant des contrats résiliés, l'AOE a restructuré ses activités dans une région et fourni davantage de services de soutien pour accroître sa compétitivité là où cela était nécessaire.

Système de collecte des résultats d'analyses de laboratoires (SCRAL)

Gestion des contrats

Pour s'assurer qu'elle est en mesure de recouvrer ses coûts auprès de ses clients, l'Agence a fixé une marge de revenus pour les nouveaux contrats. Les contrats renouvelés et les nouveaux contrats respectent cette marge. De plus, elle a passé en revue les contrats expirés. Huit des dix contrats qui n'avaient pas donné les résultats escomptés ont été renouvelés et assujettis à des modalités permettant à l'Agence de recouvrer ses coûts.

Stratégie de gestion des coûts

En 2003, l'AOE a mis en oeuvre une stratégie pluriannuelle de gestion des coûts afin de réduire ses dépenses directes et indirectes. En 2005, dans le cadre de cette stratégie, l'Agence s'est penchée sur les moyens d'accroître l'efficience de ses opérations et des activités auxquelles se livre le bureau principal et qui appuient la prestation des services de première ligne. Grâce à des changements organisationnels, à la gestion des postes vacants et à la réduction de ses dépenses indirectes, l'Agence a réduit ses dépenses indirectes de 0,5 million de dollars de plus que le montant fixé. Ces économies ont été en partie contrebalancées par le fait que la marge brute a diminué de 2,4 millions de dollars en raison surtout des coûts plus élevés que prévu de transport des boues, d'électricité, de mazout de chauffage et de carburants pour les véhicules engagés dans le cadre des opérations.

Prestation efficiente des services

L'Agence met l'accent sur la prestation efficiente et la conformité de ses services d'exploitation, d'entretien et de gestion. Elle effectue des investissements stratégiques afin d'améliorer les processus internes qui lui permettent de suivre l'évolution des meilleures pratiques de l'industrie de la purification de l'eau et de l'épuration des eaux d'égout et de la fonction publique de l'Ontario.

Collecte des résultats d'analyses de laboratoires

En 2005, l'AOE a mis à l'essai avec succès une nouvelle méthode efficiente et fiable de collecte et de diffusion des rapports de laboratoires portant sur les installations de purification de l'eau et d'épuration des eaux d'égout. Le nouveau système de collecte des résultats d'analyses de laboratoires (SCRAL) offre une méthode structurée de collecte, de stockage et de récupération des rapports de laboratoires portant sur les installations dont l'AOE s'occupe.

Les résultats d'analyses effectuées par les laboratoires participants sont transférés par voie électronique au système de collecte des données de traitement (SCDT) de l'AOE. Ce transfert continu des données a permis de réduire les coûts d'exploitation et d'améliorer l'intégrité des données en éliminant l'entrée manuelle des données.

Activités et réalisations en 2005 (suite)

Aligner les services de soutien sur les stratégies opérationnelles de base

L'Agence a restructuré plusieurs services de soutien pour mettre l'accent sur ses activités de base. La prestation des services à la clientèle a été confiée aux bureaux régionaux de l'AOE afin d'améliorer le travail d'équipe et de mieux répondre aux besoins des clients. Les activités de formation ont été alignées sur les activités de conformité car l'Agence met l'accent sur la formation opérationnelle. Les activités de recherche opérationnelle et d'amélioration de l'efficience ont été transférées au service responsable de l'élaboration des projets afin d'améliorer les compétences des employés qui s'occupent de ces deux fonctions et de les aider à faire valoir ces compétences. On a simplifié la structure de gestion des ressources humaines et on a confié les fonctions de planification et de communications de l'Agence au bureau du président pour démontrer le rôle stratégique que jouent la planification des activités et les communications dans la réalisation des objectifs de l'AOE. Les clients de l'Agence bénéficieront de la réduction de ses dépenses et du fait que l'AOE met davantage l'accent sur la prestation des services de première ligne.

Utiliser la technologie pour améliorer les systèmes d'entreprise de l'AOE

En 2005, à l'issue de l'examen des processus opérationnels, on a recommandé d'améliorer les systèmes d'entreprise de l'Agence. Cet examen avait pour but de fournir un accès aux renseignements opérationnels opportuns et précis dont on a besoin pour préparer les budgets, évaluer la performance et assurer la qualité des services que l'Agence fournit à ses clients. L'AOE prévoit mettre en place les systèmes d'entreprise nécessaires en 2006.

Conformité des opérations

L'AOE a pris diverses mesures à la suite des modifications apportées aux règlements en 2005, notamment en ce qui concerne les exigences de formation approfondie et de réaccréditation des exploitants de réseaux d'eau et d'égout, l'accréditation prochaine des organismes d'exploitation et l'entrée en vigueur des règlements régissant la gestion des matières sèches biologiques.

Réaccréditation des exploitants titulaires d'un permis délivré en fonction du maintien des droits acquis

L'Agence a continué d'aider les exploitants à satisfaire aux exigences de réaccréditation prévues par le règlement sur la formation et l'accréditation des exploitants d'un réseau d'eau (Règl. de l'Ont. 128) pris en application de la *Loi de 2002 sur la salubrité de l'eau potable* (LSEP). Quatre-vingts pour cent des « exploitants qui assument la responsabilité générale de l'exploitation » devant être réaccrédités l'avaient été à la date limite du 14 mai 2005. Les exploitants de l'AOE qui n'ont pas été réaccrédités dans les délais prévus se sont vu retirer la responsabilité générale de l'exploitation en attendant qu'ils soient réaccrédités, ce qui a permis à l'AOE de gérer les installations de ses clients sans incident.

L'AOE continue de collaborer avec ses employés titulaires d'un permis délivré en fonction du maintien des droits acquis qui n'ont pas été réaccrédités afin que tous les titulaires d'un permis d'eau délivré de cette façon soient réaccrédités avant la date limite du 14 mai 2006. À la fin de l'année, seulement 27 des 124 employés de l'AOE titulaires d'un permis d'eau délivré en fonction du maintien des droits acquis n'avaient pas encore été réaccrédités. L'AOE continue de les aider à satisfaire aux exigences de réaccréditation avant la date limite en élaborant des plans d'apprentissage et en leur fournissant des documents d'autoapprentissage ainsi que de la formation en milieu de travail.

Renouvellement des permis d'eau droits acquis (au 31 déc. 2005)

Permis de traitement

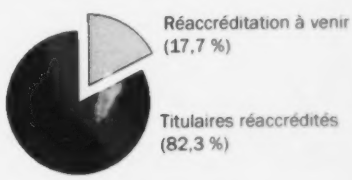

Permis de distribution

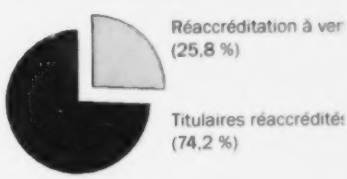

Activités et réalisations en 2005 (suite)

Arrêtés pris par des agents provinciaux à la suite d'inspections effectuées par le ME d'installations exploitées par l'AOE (au 31 déc. 2005)

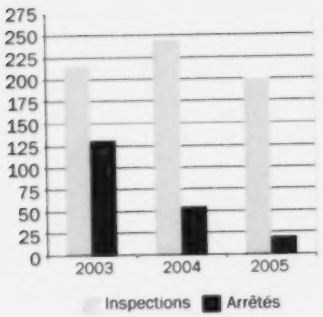

Santé et sécurité au travail (SST)

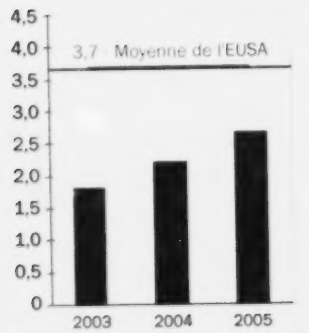

= Nombre d'accidents indemnisables x 200 000
Nombre d'heures de travail

En 2004, l'indice de référence moyen historique de la Electrical & Utilities Safety Association (EUSA) était de 3,7. L'EUSA est l'association pour la sécurité au travail qui a été assignée à l'AOE par la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT). En calculant le ratio d'accidents indemnisables par rapport au nombre total d'heures de travail et en comparant ce nombre à la norme de la EUSA, l'Agence peut déterminer l'efficacité de sa politique de SST et des procédures connexes.

Préparation aux exigences d'accréditation

L'Agence continue de se préparer à l'entrée en vigueur de la norme de gestion de la qualité de l'eau potable (NGQEP), établie par la province, qui exigera l'accréditation des organismes d'exploitation des réseaux d'eau municipaux en vertu de la LSEP. L'accréditation nécessitera la mise en oeuvre et le maintien d'un « système de gestion de la qualité » pour assurer le fonctionnement et la gestion responsables du système.

En 2005, l'Agence a formé une équipe interne chargée de diriger la conception des documents et des ressources nécessaires pour satisfaire à la NGQEP. De plus, l'Agence a organisé des séances de formation et de sensibilisation pour ses employés et entrepris la conversion de son système de gestion de l'environnement en un système de gestion de la qualité et de l'environnement. Elle continuera de surveiller l'évolution de la NGQEP pour s'assurer qu'elle est prête à satisfaire aux nouvelles exigences d'accréditation.

Surveillance de la conformité

Pour réussir, l'Agence doit être en mesure de fournir des services d'eau conformes aux normes. C'est pourquoi elle s'est engagée à améliorer constamment ses résultats en matière de conformité. L'AOE évalue sa réussite en comparant plusieurs indicateurs de performance aux statistiques de l'année précédente. Ainsi, elle détermine le nombre d'arrêtés pris par des agents provinciaux à la suite des inspections effectuées par le ministère de l'Environnement (ME) des installations exploitées par l'AOE; le nombre d'incidents devant être déclarés; et le nombre de cas où la qualité de l'eau est insatisfaisante. L'AOE a amélioré ses résultats dans tous ces domaines.

En 2005, le ME a effectué 215 inspections des 454 installations de purification de l'eau et d'épuration des eaux d'égout exploitées par l'AOE. Au 31 décembre 2005, 19 arrêtés avaient été pris par des agents provinciaux relativement à des installations exploitées par l'Agence, 35 arrêtés de moins que ceux pris en 2004. En 2005, l'AOE a été reconnue coupable d'avoir enfreint la LSEP en omettant de satisfaire aux exigences d'échantillonnage définies par le Règl. de l'Ont. 170/03[1]. Cette infraction visait une seule installation. Il n'y a eu aucun problème de santé et de sécurité ayant mené à une enquête ou une accusation.

Vérification des installations

En 2005, 37 vérifications de la conformité ont eu lieu, soit sept de plus que l'objectif de 30 fixé au début de l'année. En plus de ces vérifications, le personnel chargé des opérations a effectué, de son propre chef, des examens de diverses installations.

Programme de gestion des situations d'urgence

Le programme de gestion des situations d'urgence élaboré par l'Agence est un élément clé du système de gestion de la qualité et de l'environnement et du système de santé et sécurité au travail. L'année 2005 a été une année importante pour le renouvellement de ce programme. Pour se préparer à devenir une agence s'occupant des situations d'urgence qui touchent l'eau potable en vertu de la *Loi sur la gestion des situations d'urgence*, l'AOE s'est servie des exigences de la Loi pour améliorer divers aspects de son programme de gestion des situations d'urgence.

1 La condamnation a été imposée parce qu'un échantillon n'a pas été pris. L'infraction a été commise après l'entrée en vigueur des exigences d'échantillonnage du Règlement 170/03 pris en application de la LSEP. L'Agence a payé une amende de 5 000 $ et une suramende compensatoire de 25 %.

Par l'entremise de ses initiatives d'emplois pour les jeunes, l'AOE se fait mieux connaître en tant qu'employeur potentiel auprès de jeunes travailleurs compétents et qualifiés. Ces initiatives comprennent des partenariats avec des collèges et universités dans le cadre de programmes d'éducation coopérative et la participation à des salons de l'emploi qui ont lieu aux quatre coins de la province.

Les étudiants sont heureux de la formation qu'ils reçoivent et de l'expérience qu'ils acquièrent lors de leur stage à l'AOE. De dire Steven Liao, qui a fait un stage au cours de l'été 2005 :

« L'expérience que j'ai acquise à l'AOE est très précieuse. J'ai beaucoup appris et développé mes compétences en matière d'exploitation et de conformité. Mes camarades de classe disent qu'ils aimeraient faire un stage à l'AOE cet été. »

Steven Liao, (en bas à gauche), un étudiant qui a fait un stage d'été, et des collègues de travail du Nord-Est de l'Ontario.

Investir dans l'avenir de l'AOE

L'AOE est un organisme de services qui a recours aux connaissances, aux compétences et à l'expertise de ses employés pour fournir des services à ses clients. En 2005, l'AOE s'est engagée à investir dans son avenir en attirant des employés, en les maintenant en poste et en assurant leur perfectionnement professionnel. Elle a lancé diverses initiatives pour doter ses employés des compétences et des outils nécessaires pour exceller au sein de l'industrie de la purification de l'eau et de l'épuration des eaux d'égout, en évolution constante.

Formation obligatoire des exploitants en matière de conformité

L'AOE a continué d'élaborer un programme de formation adapté à ses besoins pour s'assurer que ses employés comprennent la réglementation complexe et puissent s'y adapter. Ses documents de formation en matière de conformité ont été mis à jour pour tenir compte des modifications apportées aux règlements environnementaux. Le cours de formation est conforme aux nouvelles exigences en matière d'éducation permanente et a été approuvé par le directeur du ME. Dix modules de formation du personnel en matière de santé et sécurité ont été mis en oeuvre en 2005. Ces modules sont conformes aux nouvelles exigences des règlements de l'Ontario 128 et 129 concernant la formation des exploitants.

Formation des exploitants

Matt Tracey, de l'AOE, reçoit une formation pratique sur la distribution de l'eau.

Surveillance des résultats obtenus par l'AOE quant aux exigences de formation des exploitants

En 2005, l'AOE a pris diverses mesures pour respecter des exigences précises des règlements de l'Ontario 128 et 129 concernant la formation des exploitants. Ainsi, elle a mis au point une nouvelle base de données, qui permet d'inscrire les besoins en matière de formation des employés de l'Agence et de produire des rapports à ce sujet, conformément aux exigences législatives. En vertu du Règl. de l'Ont. 128, les titulaires d'un permis d'eau doivent prendre note de la formation qu'ils suivent selon leur type de permis et la catégorie d'installation où ils travaillent. On surveille de près la formation dispensée à tous les exploitants d'installations de purification de l'eau pour s'assurer qu'ils respectent les exigences législatives. En 2005, 99,7 pour 100 (325 sur 326) des titulaires d'un permis d'exploitation d'une installation d'épuration des eaux d'égout avaient suivi 40 heures de formation pendant l'année, tel qu'exigé. La personne qui n'a pas satisfait à cette exigence travaille cinq heures par semaine.

Nombre moyen de jours de formation dispensés à des exploitants titulaires d'un permis (au 31 déc. 2005)

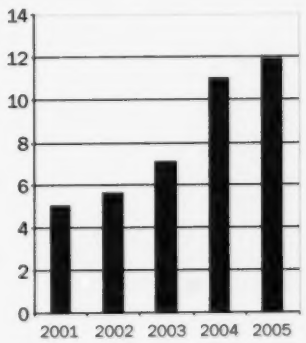

Programme de gestion de la relève

L'AOE s'est engagée à mettre en oeuvre un programme dynamique de gestion de la relève afin d'évaluer et de former un groupe de personnes ayant les compétences nécessaires pour poser leur candidature dans le but de combler divers postes au sein de l'Agence. Elle a retardé la mise en oeuvre de son initiative de gestion du talent, qui devait avoir lieu en 2005. Elle lancera cette initiative au moment où on mettra en oeuvre le programme provincial de gestion du talent dans la fonction publique, prévu pour 2006.

Par l'entremise de ses initiatives d'emplois pour les jeunes, l'AOE se fait mieux connaître en tant qu'employeur potentiel auprès de jeunes travailleurs compétents et qualifiés. Ces initiatives comprennent des partenariats avec des collèges et universités dans le cadre de programmes d'éducation coopérative et la participation à des salons de l'emploi qui ont lieu aux quatre coins de la province.

Les étudiants sont heureux de la formation qu'ils reçoivent et de l'expérience qu'ils acquièrent lors de leur stage à l'AOE. De dire Steven Liao, qui a fait un stage au cours de l'été 2005 :

« L'expérience que j'ai acquise à l'AOE est très précieuse. J'ai beaucoup appris et développé mes compétences en matière d'exploitation et de conformité. Mes camarades de classe disent qu'ils aimeraient faire un stage à l'AOE cet été. »

Steven Liao, (en bas à gauche), un étudiant qui a fait un stage d'été, et des collègues de travail du Nord-Est de l'Ontario.

Investir dans l'avenir de l'AOE

L'AOE est un organisme de services qui a recours aux connaissances, aux compétences et à l'expertise de ses employés pour fournir des services à ses clients. En 2005, l'AOE s'est engagée à investir dans son avenir en attirant des employés, en les maintenant en poste et en assurant leur perfectionnement professionnel. Elle a lancé diverses initiatives pour doter ses employés des compétences et des outils nécessaires pour exceller au sein de l'industrie de la purification de l'eau et de l'épuration des eaux d'égout, en évolution constante.

Formation obligatoire des exploitants en matière de conformité

L'AOE a continué d'élaborer un programme de formation adapté à ses besoins pour s'assurer que ses employés comprennent la réglementation complexe et puissent s'y adapter. Ses documents de formation en matière de conformité ont été mis à jour pour tenir compte des modifications apportées aux règlements environnementaux. Le cours de formation est conforme aux nouvelles exigences en matière d'éducation permanente et a été approuvé par le directeur du ME. Dix modules de formation du personnel en matière de santé et sécurité ont été mis en oeuvre en 2005. Ces modules sont conformes aux nouvelles exigences des règlements de l'Ontario 128 et 129 concernant la formation des exploitants.

Surveillance des résultats obtenus par l'AOE quant aux exigences de formation des exploitants

En 2005, l'AOE a pris diverses mesures pour respecter des exigences précises des règlements de l'Ontario 128 et 129 concernant la formation des exploitants. Ainsi, elle a mis au point une nouvelle base de données, qui permet d'inscrire les besoins en matière de formation des employés de l'Agence et de produire des rapports à ce sujet, conformément aux exigences législatives. En vertu du Règl. de l'Ont. 128, les titulaires d'un permis d'eau doivent prendre note de la formation qu'ils suivent selon leur type de permis et la catégorie d'installation où ils travaillent. On surveille de près la formation dispensée à tous les exploitants d'installations de purification de l'eau pour s'assurer qu'ils respectent les exigences législatives. En 2005, 99,7 pour 100 (325 sur 326) des titulaires d'un permis d'exploitation d'une installation d'épuration des eaux d'égout avaient suivi 40 heures de formation pendant l'année, tel qu'exigé. La personne qui n'a pas satisfait à cette exigence travaille cinq heures par semaine.

Programme de gestion de la relève

L'AOE s'est engagée à mettre en oeuvre un programme dynamique de gestion de la relève afin d'évaluer et de former un groupe de personnes ayant les compétences nécessaires pour poser leur candidature dans le but de combler divers postes au sein de l'Agence. Elle a retardé la mise en oeuvre de son initiative de gestion du talent, qui devait avoir lieu en 2005. Elle lancera cette initiative au moment où on mettra en oeuvre le programme provincial de gestion du talent dans la fonction publique, prévu pour 2006.

Formation des exploitants

Matt Tracey, de l'AOE, reçoit une formation pratique sur la distribution de l'eau.

Nombre moyen de jours de formation dispensés à des exploitants titulaires d'un permis (au 31 déc. 2005)

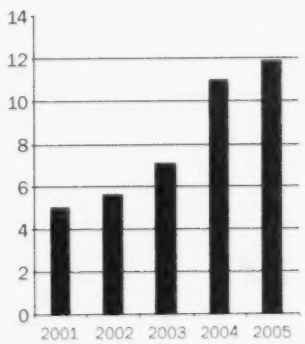

Démonstration de la valeur - Mesures de la performance en 2005

Du point de vue des clients — Être le fournisseur le plus digne de confiance : L'AOE gagne la confiance de ses clients en démontrant la valeur de ses services. Pour ce faire, elle a recours à une saine gouvernance, à la transparence et à la reddition de comptes.

Du point de vue financier — Recouvrement intégral des coûts : L'AOE recouvrera la totalité du coût de ses opérations. Pour ce faire, elle recouvrera la totalité des coûts qu'elle engage pour le compte de tous ses clients municipaux et cherchera à obtenir des fonds du gouvernement provincial pour les activités auxquelles celui-ci lui demande de se livrer.

	Mesure :	Résultat :	Remarque :
Du point de vue des clients	Améliorer le taux de satisfaction des clients.	Réalisée	Le taux global de satisfaction des clients est passé de 90 % en 2004 à 92 % en 2005.
	Présenter un rapport à la suite des deux séances de consultation des clients.	Réalisée	Deux séances de consultation des clients ont eu lieu en 2005.
	Aider le ME et le conseil d'administration à mettre en oeuvre le modèle de gouvernance retenu.	En cours	L'AOE continue de collaborer avec le ME et le conseil d'administration. Le conseil a rétabli son comité de vérification.
Du point de vue financier	Générer de nouveaux revenus de 1,5 million de dollars.	Réalisée	Les nouveaux revenus ont totalisé 1,54 million de dollars.
	Élaborer une stratégie pour le plan d'activités de 2006-2008.	Réalisée	Le plan décrit la nouvelle stratégie opérationnelle.
	Les contrats doivent être conformes à la marge moyenne (en pourcentage).	Réalisée	La moyenne a été conforme à l'objectif fixé.
	Réduire de 2,5 millions de dollars les dépenses du bureau principal.	Réalisée	L'objectif a été dépassé de 0,5 million de dollars, soit une réduction totale de 3,0 millions.
	Réaliser des économies de 2,2 millions de dollars au titre des opérations.	Non réalisée	La hausse des prix des produits de base est la principale raison pour laquelle cet objectif n'a pas été atteint.
	Recouvrer, auprès du ME, les coûts opérationnels de nature non commerciale qui ont été clairement déterminés.	Réalisée	Des arrangements ont été pris pour la prestation des services d'urgence.
Processus internes	Employés titulaires d'un permis délivré en fonction du maintien des droits acquis qui ont été réaccrédités conformément aux exigences réglementaires.	En cours	72 % des exploitants de réseaux d'eau ont été réaccrédités jusqu'à maintenant. Aucune date limite n'a été fixée pour la réaccréditation des exploitants de réseaux d'égout.
	Respecter la date limite que fixera le ME pour la réaccréditation.	En cours	La date limite de réaccréditation n'a pas encore été fixée.

Processus internes - Mettre l'accent sur les opérations efficientes et conformes aux normes : L'AOE se concentrera sur la prestation de services d'exploitation, d'entretien et de gestion efficients et conformes aux normes destinés à ses clients.

Apprentissage et croissance - Investir dans l'avenir de l'AOE : L'AOE assurera sa réussite en investissant dans ses employés, ses processus et ses systèmes afin de suivre l'évolution de l'industrie de la purification de l'eau et de l'épuration des eaux d'égout et de la fonction publique de l'Ontario (FPO).

Mesure :	Résultat :	Remarque :	
Réduire le nombre de déclarations de culpabilité.	Réalisée	Une déclaration de culpabilité en 2005 comparativement à deux en 2004.	
Réduire le nombre d'arrêtés pris par des agents provinciaux.	Réalisée	Le nombre d'arrêtés pris à la suite de l'inspection d'installations est passé de 54 en 2004 à 19 en 2005, une diminution de 65 %.	
Réduire le nombre d'incidents devant être déclarés.	Réalisée	Le nombre d'incidents devant être déclarés a diminué de 57 % par rapport à 2004.	
Passer en revue les projets et les processus internes.	Réalisée	L'examen des projets et processus internes a pris fin au cours du premier trimestre de 2005 et des améliorations ont été recommandées.	
Effectuer un examen complet du système financier d'ici le 3e trimestre.	Réalisée	L'examen a eu lieu pendant le 4e trimestre.	
Effectuer une analyse de rentabilisation pour améliorer le système.	Réalisée	L'analyse a été approuvée par le comité des cadres supérieurs. Des fonds ont été affectés pour un nouveau système financier, qui sera mis au point en 2006.	
Dispenser sept cours sur la conformité aux exigences environnementales.	Réalisée	Les cours ont été donnés à divers endroits dans la province.	**Apprentissage et croissance**
Mettre les modules sur la formation en matière de conformité à la disposition du personnel d'ici le 3e trimestre de 2005.	Réalisée	Dix mini-modules sur la sécurité ont été élaborés.	
Mettre en oeuvre la totalité du programme pilote de gestion de la relève d'ici la fin de 2005.	Retardée	Le programme sera mis en oeuvre en 2006 dans le cadre de l'initiative lancée à l'échelle de la FPO.	
Évaluer le rendement de tous les exploitants en fonction des exigences concernant le nombre d'heures de formation.	Non réalisée	61 % des plans de rendement des exploitants titulaires d'un permis contiennent un engagement de satisfaire aux exigences de formation prévues par les règlements. 97 % des plans présentés indiquent précisément les cours de formation que l'exploitation entend suivre.	

Démonstration de la valeur - Mesures de la performance en 2005

Du point de vue des clients — Être le fournisseur le plus digne de confiance : L'AOE gagne la confiance de ses clients en démontrant la valeur de ses services. Pour ce faire, elle a recours à une saine gouvernance, à la transparence et à la reddition de comptes.

Du point de vue financier — Recouvrement intégral des coûts : L'AOE recouvrera la totalité du coût de ses opérations. Pour ce faire, elle recouvrera la totalité des coûts qu'elle engage pour le compte de tous ses clients municipaux et cherchera à obtenir des fonds du gouvernement provincial pour les activités auxquelles celui-ci lui demande de se livrer.

	Mesure	Résultat	Commentaire
Du point de vue des clients	Améliorer le taux de satisfaction des clients.	Réalisée	Le taux global de satisfaction des clients est passé de 90 % en 2004 à 92 % en 2005.
	Présenter un rapport à la suite des deux séances de consultation des clients.	Réalisée	Deux séances de consultation des clients ont eu lieu en 2005.
	Aider le ME et le conseil d'administration à mettre en oeuvre le modèle de gouvernance retenu.	En cours	L'AOE continue de collaborer avec le ME et le conseil d'administration. Le conseil a rétabli son comité de vérification.
Du point de vue financier	Générer de nouveaux revenus de 1,5 million de dollars.	Réalisée	Les nouveaux revenus ont totalisé 1,54 million de dollars.
	Élaborer une stratégie pour le plan d'activités de 2006-2008.	Réalisée	Le plan décrit la nouvelle stratégie opérationnelle.
	Les contrats doivent être conformes à la marge moyenne (en pourcentage).	Réalisée	La moyenne a été conforme à l'objectif fixé.
	Réduire de 2,5 millions de dollars les dépenses du bureau principal.	Réalisée	L'objectif a été dépassé de 0,5 million de dollars, soit une réduction totale de 3,0 millions.
	Réaliser des économies de 2,2 millions de dollars au titre des opérations.	Non réalisée	La hausse des prix des produits de base est la principale raison pour laquelle cet objectif n'a pas été atteint.
	Recouvrer, auprès du ME, les coûts opérationnels de nature non commerciale qui ont été clairement déterminés.	Réalisée	Des arrangements ont été pris pour la prestation des services d'urgence.
Processus internes	Employés titulaires d'un permis délivré en fonction du maintien des droits acquis qui ont été réaccrédités conformément aux exigences réglementaires.	En cours	72 % des exploitants de réseaux d'eau ont été réaccrédités jusqu'à maintenant. Aucune date limite n'a été fixée pour la réaccréditation des exploitants de réseaux d'égout.
	Respecter la date limite que fixera le ME pour la réaccréditation.	En cours	La date limite de réaccréditation n'a pas encore été fixée.

Processus internes - Mettre l'accent sur les opérations efficientes et conformes aux normes : L'AOE se concentrera sur la prestation de services d'exploitation, d'entretien et de gestion efficients et conformes aux normes destinés à ses clients.

Apprentissage et croissance - Investir dans l'avenir de l'AOE : L'AOE assurera sa réussite en investissant dans ses employés, ses processus et ses systèmes afin de suivre l'évolution de l'industrie de la purification de l'eau et de l'épuration des eaux d'égout et de la fonction publique de l'Ontario (FPO).

Mesure	Résultat	Remarques	
Réduire le nombre de déclarations de culpabilité.	Réalisée	Une déclaration de culpabilité en 2005 comparativement à deux en 2004.	
Réduire le nombre d'arrêtés pris par des agents provinciaux.	Réalisée	Le nombre d'arrêtés pris à la suite de l'inspection d'installations est passé de 54 en 2004 à 19 en 2005, une diminution de 65 %.	
Réduire le nombre d'incidents devant être déclarés.	Réalisée	Le nombre d'incidents devant être déclarés a diminué de 57 % par rapport à 2004.	
Passer en revue les projets et les processus internes.	Réalisée	L'examen des projets et processus internes a pris fin au cours du premier trimestre de 2005 et des améliorations ont été recommandées.	
Effectuer un examen complet du système financier d'ici le 3e trimestre.	Réalisée	L'examen a eu lieu pendant le 4e trimestre.	
Effectuer une analyse de rentabilisation pour améliorer le système.	Réalisée	L'analyse a été approuvée par le comité des cadres supérieurs. Des fonds ont été affectés pour un nouveau système financier, qui sera mis au point en 2006.	
Dispenser sept cours sur la conformité aux exigences environnementales.	Réalisée	Les cours ont été donnés à divers endroits dans la province.	Apprentissage et croissance
Mettre les modules sur la formation en matière de conformité à la disposition du personnel d'ici le 3e trimestre de 2005.	Réalisée	Dix mini-modules sur la sécurité ont été élaborés.	
Mettre en oeuvre la totalité du programme pilote de gestion de la relève d'ici la fin de 2005.	Retardée	Le programme sera mis en oeuvre en 2006 dans le cadre de l'initiative lancée à l'échelle de la FPO.	
Évaluer le rendement de tous les exploitants en fonction des exigences concernant le nombre d'heures de formation.	Non réalisée	61 % des plans de rendement des exploitants titulaires d'un permis contiennent un engagement de satisfaire aux exigences de formation prévues par les règlements. 97 % des plans présentés indiquent précisément les cours de formation que l'exploitation entend suivre.	

2006 et au-delà

Au cours des prochaines années, l'Agence continuera de démontrer à ses clients et à la province la valeur des services qu'elle fournit. Elle met l'accent sur une revitalisation interne et sur le renforcement de sa réputation en tant qu'organisme fournissant des services et des produits de qualité à ses clients. L'AOE est déterminée à recouvrer la totalité des coûts de ses activités opérationnelles d'ici 2008, indépendamment des revenus de financement dont elle a hérité. Pour ce faire, elle met en oeuvre une stratégie de développement de ses affaires afin d'offrir un plus large éventail de services à ses clients et de renforcer sa position sur le marché. De plus, elle entend accroître l'efficience de ses applications technologiques et de ses processus afin de rationaliser encore plus la prestation de ses services pour mieux répondre aux nouveaux besoins de ses clients.

L'Agence est consciente des changements qu'on envisage d'apporter au modèle de prestation des services d'eau et d'égout dans la province et de son rôle futur. Elle continuera de répondre aux besoins immédiats de ses clients et de la province et est bien placée pour répondre à leurs besoins futurs.

Changement prévu au chapitre de la prestation des services d'eau et d'égout

Stratégie provinciale à long terme relative aux installations d'eaux et d'eaux usées (en instance)

- Tiendra compte des recommandations du juge O'Connor et du groupe d'experts
- Tiendra compte des observations des municipalités et d'autres intervenants
- Reposera sur les nouvelles mesures législatives
  - *Loi de 2002 sur la salubrité de l'eau potable*
  - *Loi de 2002 sur la durabilité des réseaux d'eau et d'égouts*
  - *Loi de 2002 sur la gestion des éléments nutritifs*

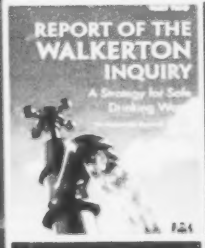

Recommandations du juge O'Connor

- *Loi de 2002 sur la salubrité de l'eau potable*
- Modifier la structure de gouvernance de l'AOE, fournir des services d'intervention en cas d'urgence et élargir les services que l'AOE offre aux Premières nations

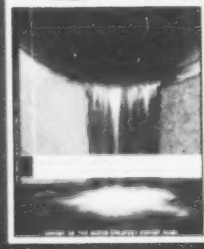

Recommandations du groupe d'experts/rapport À toute épreuve

- Il faut accroître l'échelle et la capacité des réseaux
- Les réseaux doivent s'autofinancer
- Il faut amener les sources non gouvernementales à investir
- Il faut venir en aide aux réseaux non viables
- Il faut revitaliser l'AOE et en faire une société au sens de la *Loi sur les sociétés par actions* de l'Ontario

2006 et au-delà

Au cours des prochaines années, l'Agence continuera de démontrer à ses clients et à la province la valeur des services qu'elle fournit. Elle met l'accent sur une revitalisation interne et sur le renforcement de sa réputation en tant qu'organisme fournissant des services et des produits de qualité à ses clients. L'AOE est déterminée à recouvrer la totalité des coûts de ses activités opérationnelles d'ici 2008, indépendamment des revenus de financement dont elle a hérité. Pour ce faire, elle met en oeuvre une stratégie de développement de ses affaires afin d'offrir un plus large éventail de services à ses clients et de renforcer sa position sur le marché. De plus, elle entend accroître l'efficience de ses applications technologiques et de ses processus afin de rationaliser encore plus la prestation de ses services pour mieux répondre aux nouveaux besoins de ses clients.

L'Agence est consciente des changements qu'on envisage d'apporter au modèle de prestation des services d'eau et d'égout dans la province et de son rôle futur. Elle continuera de répondre aux besoins immédiats de ses clients et de la province et est bien placée pour répondre à leurs besoins futurs.

Changement prévu au chapitre de la prestation des services d'eau et d'égout

Stratégie provinciale à long terme relative aux installations d'eaux et d'eaux usées (en instance)

- Tiendra compte des recommandations du juge O'Connor et du groupe d'experts
- Tiendra compte des observations des municipalités et d'autres intervenants
- Reposera sur les nouvelles mesures législatives
  - *Loi de 2002 sur la salubrité de l'eau potable*
  - *Loi de 2002 sur la durabilité des réseaux d'eau et d'égouts*
  - *Loi de 2002 sur la gestion des éléments nutritifs*

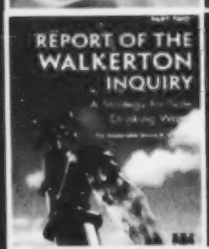

Recommandations du juge O'Connor

- *Loi de 2002 sur la salubrité de l'eau potable*
- Modifier la structure de gouvernance de l'AOE, fournir des services d'intervention en cas d'urgence et élargir les services que l'AOE offre aux Premières nations

Recommandations du groupe d'experts/rapport À toute épreuve

- Il faut accroître l'échelle et la capacité des réseaux
- Les réseaux doivent s'autofinancer
- Il faut amener les sources non gouvernementales à investir
- Il faut venir en aide aux réseaux non viables
- Il faut revitaliser l'AOE et en faire une société au sens de la *Loi sur les sociétés par actions* de l'Ontario

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

La responsabilité des états financiers et de tous les autres renseignements figurant dans le présent rapport annuel incombe à la direction et au conseil d'administration. Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus et y figurent, le cas échéant, des sommes qui reposent sur les meilleurs jugements et estimations de la direction.

L'Agence ontarienne des eaux respecte les normes d'intégrité les plus rigoureuses dans ses activités. Pour protéger son actif, l'Agence emploie des méthodes sûres de contrôle financier interne et des procédés qui permettent d'équilibrer les coûts et les avantages. La direction a établi et maintient un système de contrôle financier et de gestion, un système d'information et des pratiques de gestion qui donnent une assurance raisonnable de la fiabilité de l'information financière, en conformité avec ses règlements administratifs. On effectue des vérifications internes pour évaluer les systèmes et les pratiques de gestion, et les rapports qui en sont issus sont remis au comité de la haute direction.

Le conseil d'administration doit s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de l'information financière et des contrôles internes. Il se réunit tous les trois mois pour surveiller les activités financières de l'Agence et au moins une fois par année pour examiner les états financiers et le rapport du vérificateur externe, et les recommander à l'approbation du ministre de l'Environnement.

Les états financiers ont été examinés par le vérificateur général. Ce dernier doit exprimer son opinion sur les états financiers et indiquer s'ils ont été préparés convenablement, en conformité avec les principes comptables généralement reconnus. Le rapport du vérificateur indique l'étendue de sa vérification et de son opinion.

Dante Pontone
Président-directeur général

Brenda Baker
Vice-présidente des finances et des services internes

Analyse financière

État des résultats d'exploitation et des bénéfices non répartis

Revenus

Tous les flux de revenus de l'AOE ont augmenté au cours de l'exercice 2005 par rapport à l'exercice 2004, tel qu'indiqué dans le tableau suivant :

(en milliers de dollars)	2005	2004	Augmentation *(en dollars)*	Augmentation *(en pourcentage)*
Exploitation des services publics	104 241	103 274	967	0,94 %
Droits de gestion de projets	1 791	1 772	19	1,07 %
Total des revenus d'exploitation	106 032	105 046	986	0,94 %
Revenus de financement	7 164	6 643	521	7,84 %
Total des revenus	113 196	111 689	1 507	1,35 %

Depuis 2003, lorsqu'ils étaient de 101 millions de dollars, les revenus d'exploitation des services publics augmentent. Les revenus provenant de nouvelles activités ont atteint 1,5 million en 2005. Pendant cette période, treize contrats ont été annulés, ce qui a entraîné une baisse des revenus de 2,6 millions de dollars. Les revenus d'exploitation des services publics découlant de projets d'immobilisations ont augmenté de 4,4 % pour atteindre 12,4 millions de dollars. Cette augmentation s'explique par le nombre accru de projets de réparation et d'entretien réalisés. Les droits de gestion de projets ont augmenté légèrement, car l'Agence a continué de faire la promotion de ses services de gestion de projets. L'Agence entend mieux se faire connaître, offrir davantage de services à ses clients et trouver de nouvelles occasions d'aider les communautés des Premières nations. Les revenus de financement ont augmenté considérablement en raison de la hausse des taux d'intérêt et du solde de caisse.

Charges

Les charges de fonctionnement totales ont augmenté de 2,3 millions de dollars, soit de 2 %, en 2005. Ce taux d'augmentation correspond à la hausse sur douze mois de l'indice des prix à la consommation (IPC), bien que plusieurs des principaux coûts de l'AOE continuent de croître à un rythme supérieur à l'ajustement inflationniste. La hausse des coûts a été particulièrement marquée pour le gaz naturel, l'électricité, le transport des boues, l'assurance et les produits chimiques. Malgré l'augmentation importante des prix du marché des biens non durables qu'utilise l'AOE, les coûts de l'Agence ont affiché une hausse modeste en raison de l'efficience des processus opérationnels et de la stratégie d'achat de l'AOE. Cette dernière passe des contrats de plusieurs années pour l'achat des biens non durables dont elle a besoin afin de limiter son exposition et celle de ses clients à la volatilité des prix.

Les charges liées aux salaires et aux avantages sociaux ont augmenté de 1,2 million de dollars, soit de 2,5 %. Cette augmentation est surtout attribuable aux règlements issus de la négociation collective et à la rémunération au rendement. Les coûts d'assurance dans l'industrie de la purification de l'eau et de l'épuration des eaux d'égout ont augmenté considérablement depuis 2001. Certaines municipalités ont vu leurs coûts d'assurance augmenter de plus de 10 % en 2005. La valeur assurée de l'AOE est passée de 2,2 milliards de dollars en 2004 à 2,9 milliards en 2005. Malgré cela, l'AOE a pu minimiser l'augmentation des coûts en 2005 en collaborant avec les assureurs afin d'établir des franchises correspondant mieux à sa tolérance à l'égard du risque.

Analyse financière (suite)

La hausse des coûts de transport des matières sèches biologiques a exercé des pressions considérables en 2005. Cette hausse s'explique par la complexité accrue des exigences réglementaires applicables à la manutention des matières sèches biologiques, qui a entraîné une augmentation des coûts de prestation des services et limité le nombre d'entreprises pouvant transporter ces matières. Les coûts de transport des matières sèches biologiques de deux des plus gros clients de l'AOE ont entraîné une augmentation importante des charges de fonctionnement. Ainsi, les coûts engagés à une installation ont été de plus de 1 million de dollars supérieurs au montant prévu dans le contrat précédent. Ce contrat a été renégocié et les matières sèches biologiques sont devenues la responsabilité du client en 2006. À une autre installation, on améliorera l'efficience des processus en 2006 afin de réduire le volume de matières sèches biologiques qui y sont produites, ce qui réduira les coûts de transport de ces matières. Les coûts d'électricité ont augmenté de 0,5 million de dollars, soit de 5,1 %, en raison de la hausse des prix réglementés. Enfin, les coûts de gaz naturel et de mazout de chauffage ont aussi augmenté en raison de la volatilité des marchés.

Les charges de financement sont demeurées stables en 2005 par rapport à 2004, ce qui s'est traduit par des revenus nets de financement de 7 millions de dollars, exception faite de la provision pour le prêt accordé à la New Tecumseth Improvement Society (NTIS). Cela représente une augmentation de 0,5 million de dollars, soit de 7,8 %, par rapport à 2004. En août 1999, la province a demandé à l'AOE d'accorder un prêt à la NTIS pour financer la construction d'une conduite d'eau. L'accord conclu précise que le prêt sera remboursé par le produit des ventes d'eau plutôt qu'en fonction d'un calendrier préétabli. Jusqu'à maintenant, aucun paiement de capital ou d'intérêt n'a été effectué. Compte tenu de l'incertitude qui entoure les ventes futures d'eau, l'Agence n'a plus d'assurance raisonnable que le prêt sera remboursé et a passé en charges le montant total de 18,6 millions de dollars.

Revenu net

Le revenu net, en faisant abstraction des provisions et des redressements uniques, était de 0,8 million de dollars en 2005. Ce montant exclut une provision unique pour prêt de 18,58 millions, un redressement unique de 0,37 million au titre des coûts de restructuration et une provision pour dette irrécouvrable de 0,28 million. Les coûts de restructuration ont été engagés à la suite d'un examen stratégique et découlent de la fermeture d'un bureau régional, à laquelle on a procédé pour réduire les coûts de fonctionnement. La provision pour créance irrécouvrable s'ajoute à l'allocation de l'Agence pour créances douteuses et s'applique aux débiteurs qui pourraient être irrécouvrables.

Le revenu net comparable était de 1,0 million de dollars en 2004. Cette diminution de 0,2 million de dollars, soit de 20 %, s'explique par la hausse des coûts de fonctionnement et des produits de base mentionnée précédemment. Une partie de cette hausse a été atténuée par la mise en oeuvre de programmes de réduction des coûts au sein de l'Agence. Cette dernière a continué de gérer ses coûts, ce qui s'est traduit par une baisse supplémentaire des dépenses indirectes de l'AOE de 0,3 million de dollars par rapport à 2004.

Dans son plan de trois ans, l'AOE s'est fixé comme objectif d'atteindre le point mort, d'ici 2008, au chapitre de l'exploitation des services publics, des services techniques et du financement obtenu. L'Agence continue de se concentrer sur le développement de ses affaires et a décidé de mettre l'accent sur des clients clés à l'avenir. On mettra des ressources supplémentaires à la disposition des employés chargés des opérations pour s'assurer qu'ils sont en mesure de répondre aux besoins de ces clients. De plus, l'Agence a mis en oeuvre de meilleurs outils d'analyse et de prévision pour permettre aux employés

Analyse financière (suite)

de repérer les tendances et les défis et pour aider les employés chargés des opérations à prendre les mesures correctives nécessaires au moment opportun. Grâce à ces initiatives et à la renégociation de contrats n'ayant pas donné les résultats escomptés, mentionnés précédemment, l'AOE pourra atteindre les résultats financiers décrits dans son plan d'activités 2006-2008.

Actif

Au 31 décembre 2005, le solde de trésorerie de l'AOE était de 33 millions de dollars. Il s'agit d'une augmentation de 19 millions de dollars par rapport au solde de 14 millions de dollars affiché au 31 décembre 2004. Cette augmentation est surtout attribuable au remboursement de prêts et au paiement de débiteurs effectué au titre de contrats de gestion de projets.

Les sommes à recouvrer des municipalités et d'autres clients ont atteint 20,4 millions de dollars, une diminution de 10,4 millions de dollars par rapport au solde de 30,8 millions de dollars en date du 31 décembre 2004. Ce montant s'explique surtout par le paiement de débiteurs effectué au titre de contrats de gestion de projets.

Le portefeuille de prêts de l'AOE, qui comprend un prêt de 120 millions de dollars accordé à l'Office ontarien de financement de l'infrastructure stratégique (OSIFA), des prêts municipaux consentis par la province dont l'Agence a hérité lorsqu'elle a été créée et d'autres prêts qu'elle a négociés, continue de générer des revenus d'intérêt. Le solde du portefeuille de prêts de l'AOE a diminué de 22,2 millions de dollars en 2005. Sur ce montant, 18,6 millions sont attribuables à la provision pour prêt décrite précédemment et 3,6 millions aux paiements à date fixe ainsi qu'aux rachats anticipés. Cette diminution s'explique également par le fait que, comme on l'a signalé l'an dernier, les clients municipaux continuent de profiter de la faiblesse des taux d'intérêt du marché pour rembourser des prêts à taux d'intérêt plus élevé. Les taux d'intérêt des prêts consentis varient de 2,0 % à 13,69 %.

Passif

L'AOE n'a pas de dette à long terme. Le passif correspond aux créditeurs courants et à la provision pour les avantages sociaux à long terme (ASLT), qui comprend les prestations de fin d'emploi prévues par la loi qui ont été comptabilisées et les indemnités pour accidents du travail. Le compte des ASLT est plafonné à 2,5 % des salaires et fait partie des coûts de fonctionnement afin que l'on puisse couvrir au moins 90 % du montant total requis pour le licenciement de tous les employés de l'Agence, soit environ 7,5 millions de dollars.

Capitaux propres de l'Ontario

Au 31 décembre 2005, les capitaux propres totalisaient 171,2 millions de dollars comparativement à 190,4 millions de dollars au 31 décembre 2004, une diminution de 19,2 millions de dollars équivalant à la perte nette de 18,4 millions de dollars et aux paiements de 0,7 million de dollars liés à des affaires litigieuses dont l'Agence a hérité.

Rapport du vérificateur

À l'Agence ontarienne des eaux,
à la ministre de l'Environnement
et au ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan de l'Agence ontarienne des eaux au 31 décembre 2005 et les états des résultats, des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Agence. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Agence au 31 décembre 2005 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Toronto, Ontario
Le 23 mars 2006

Jim McCarter, C.A.
Vérificateur général

Bilan - Actif

Au 31 décembre 2005

(en milliers de dollars)	**2005**	2004
Actif à court terme :		
Espèces et quasi-espèces	**33 060**	13 966
Débiteurs nets		
Municipalités et autres clients	**20 433**	30 848
Ministère de l'Environnement	**162**	65
Taxe sur les produits et services à recevoir	**1 150**	1 339
Charges payées d'avance	**3 125**	2 640
Tranche des investissements à recevoir échéant à court terme :		
Installations de purification de l'eau et d'épuration des eaux d'égout (note 3)	**2 745**	2 684
Installations en cours de construction (note 4)	**3 297**	8 225
	63 972	59 767
Actif à long terme :		
Investissements à recevoir pour des installations de purification de l'eau et d'épuration des eaux d'égout (notes 3 et 13c)	**11 172**	33 383
Investissements à recevoir pour des installations en cours de construction (note 4)	**0**	297
Prêt en cours - Prêt complémentaire (note 5)	**255**	305
Prêt en cours - OSIFA (note 6)	**120 000**	120 000
Immobilisations nettes (note 7)	**5 066**	6 007
	136 493	159 992
Total de l'actif	**200 465**	219 759

Voir les notes afférentes aux états financiers

Bilan - Passif et capitaux propres

Au 31 décembre 2005

(en milliers de dollars)	**2005**	2004
Passif à court terme :		
Créditeurs et charges à payer	20 349	20 334
Tranche des avantages sociaux futurs exigibles à court terme (note 10)	1 000	1 000
Provision pour coûts de restructuration	261	0
	21 610	21 334
Passif à long terme :		
Contributions municipales à payer (note 9)	1 108	1 442
Avantages sociaux futurs (note 10)	6 537	6 597
	7 645	8 039
Capitaux propres de l'Ontario :		
Surplus d'apport (note 12)	96 127	96 855
Bénéfices non répartis	75 083	93 531
	171 210	190 386
Total du passif et des capitaux propres	200 465	219 759

Voir les notes afférentes aux états financiers

Au nom du conseil d'administration

Dante Pontone
Administrateur

Gadi Mayman
Administrateur

État des résultats d'exploitation et des bénéfices non répartis

Au 31 décembre 2005

(en milliers de dollars)	2005	2004
Revenus d'exploitation des services publics :		
Exploitation des services publics	104 241	103 274
Droits	1 791	1 772
Total des revenus d'exploitation	106 032	105 046
Charges de fonctionnement :		
Salaires et avantages sociaux (notes 10 et 11)	48 361	47 186
Autres charges de fonctionnement	62 143	60 806
Amortissement des immobilisations	1 739	1 783
Systèmes d'exploitation électroniques (note 1c)	656	845
Total des charges de fonctionnement	112 529	110 620
Perte nette - Exploitation des services publics	(6 867)	(5 574)
Revenus de financement :		
Intérêt sur les investissements et les prêts en cours	7 141	6 598
Intérêt à recevoir, installations en cours de construction	23	45
Total des revenus de financement	7 164	6 643
Charges de financement :		
Provision pour prêt consenti à New Tecumseth (note 13c)	18 579	0
Intérêt	26	19
Frais d'administration des prêts	32	32
Amortissement des immobilisations	60	60
Total des charges de financement	18 697	111
Revenu net (Perte nette) - Financement	(11 533)	6 532
Revenu net (Perte nette) pour l'exercice précédant l'initiative de transfert des biens et la remise de la TPS	(18 400)	958
Initiative de transfert des biens (note 14)	(48)	(62)
Remise de la TPS (note 13b)	0	962
Revenu net (Perte nette) pour l'exercice	(18 448)	1 858
Solde d'ouverture, bénéfices non répartis	93 531	91 673
Solde de clôture, bénéfices non répartis	75 083	93 531

Voir les notes afférentes aux états financiers

État des flux de trésorerie

Au 31 décembre 2005

(en milliers de dollars)	2005	2004
Rentrées nettes provenant des (affectées aux)		
Activités d'exploitation :		
Revenu net (Perte nette)	**(18 448)**	1 858
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
- Amortissement des immobilisations	**1 799**	1 843
- Provision pour prêt consenti à New Tecumseth	**18 579**	0
	1 930	3 701
Évolution du fonds de roulement autre que les disponibilités		
- Débiteurs	**10 507**	(5 168)
- Charges payées d'avance	**(485)**	(1 785)
- Créditeurs et charges à payer	**15**	2 642
- Provision pour coûts de restructuration	**261**	0
	10 298	(4 311)
Rentrées nettes provenant des activités d'exploitation	**12 228**	(610)
Activités de financement :		
Diminution des investissements à recevoir pour des installations de purification de l'eau et d'épuration des eaux d'égout	**3 571**	5 313
Diminution des investissements à recevoir pour les installations en cours de construction	**5 225**	1 459
Diminution des prêts en cours - Prêt complémentaire	**50**	47
(Diminution) Augmentation des contributions municipales à payer	**(334)**	17
(Diminution) des avantages sociaux futurs à payer	**(60)**	(157)
Diminution des avances sur l'aide provinciale à recevoir	**0**	451
Variation du surplus d'apport	**(728)**	(1 096)
Rentrées nettes provenant des activités de financement	**7 724**	6,034
Immobilisations acquises	**(858)**	(877)
Augmentation des espèces	**19 094**	4 547
Solde d'ouverture, espèces et quasi-espèces	**13 966**	9 419
Solde de clôture, espèces et quasi-espèces	**33 060**	13 966

Voir les notes afférentes aux états financiers

Notes afférentes aux états financiers

Généralités

L'Agence ontarienne des eaux (« l'Agence ») a été créée le 15 novembre 1993 en vertu de la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement* (la « Loi »).

Conformément à la Loi, la mission de l'Agence consiste notamment à :

- aider les municipalités à fournir des stations de purification de l'eau et d'épuration des eaux d'égout ainsi que des services d'eau et d'égout contre recouvrement des coûts en finançant, en planifiant, en aménageant, en construisant et en exploitant les stations et services en question;
- financer, construire et exploiter des stations de purification de l'eau et d'épuration des eaux d'égout ainsi que des services d'eau et d'égout pour la province de l'Ontario contre recouvrement des coûts;
- fournir ces stations et ces services de façon à protéger la santé humaine et l'environnement, à encourager la conservation des ressources en eau et à appuyer la politique provinciale en matière d'utilisation des terres et d'établissement sur celles-ci.

L'Agence est exonérée des impôts fédéraux et provinciaux sur le revenu

1. Principales conventions comptables

Les états financiers de l'Agence ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada qui sont prescrits par l'Institut Canadien des Comptables Agréés. Les conventions comptables particulières à l'Agence sont décrites ci-après.

a) Espèces et quasi-espèces

Les espèces et les quasi-espèces sont des placements liquides dont l'échéance à l'achat était de trois mois et moins.

b) Immobilisations

Les principales dépenses relatives aux immobilisations dont la durée de vie utile dépasse celle de l'exercice en cours sont comptabilisées en fonction du coût. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement dégressif et une provision d'une demi-année est comptabilisée pour l'année d'achat si l'immobilisation est mise à disposition. Les immobilisations sont amorties à des taux annuels comme suit :

Matériel roulant	25 %
Mobilier et agencements	20 %
Matériel informatique	33 %
Logiciels	50 %
Matériel et outillage	20 %
Améliorations locatives	Durée du bail

c) Systèmes d'exploitation électroniques

Conformément à l'autorisation du conseil d'administration, l'Agence continue de traiter les dépenses consacrées aux systèmes d'exploitation électroniques (OCWAware) comme des charges de fonctionnement de l'exercice au cours duquel elles ont été engagées, car elle ne prévoit pas recouvrer les coûts grâce aux activités futures d'exploitation des services publics.

d) Investissements à recevoir pour des installations en cours de construction

Les frais d'intérêt sur les emprunts et autres dépenses différentielles liées aux installations sont capitalisés pendant la période de construction. Le taux d'intérêt est établi au début de l'exercice en utilisant le taux d'intérêt moyen d'un an de l'exercice précédent, versé par l'Office ontarien de financement.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

e) Exploitation des services publics

Une partie des contrats d'exploitation des installations de purification de l'eau et d'épuration des eaux d'égout qui ont été conclus avec les clients prévoient le recouvrement des frais d'exploitation engagés, auxquels s'ajoutent des frais de gestion. Les revenus sont comptabilisés au fur et à mesure que ces frais sont engagés, même si les contrats prévoient le recouvrement d'une partie de ces coûts dans les années à venir. Ainsi, les dépenses engagées qui dépassent les montants facturés jusqu'à maintenant et qui seront recouvrées au cours des années à venir figurent au poste « Investissements à recevoir pour des installations de purification de l'eau et d'épuration des eaux d'égout ».

f) Utilisation des estimations

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction fasse des estimations et émette des hypothèses qui influent sur les éléments d'actif et de passif déclarés à la date des états financiers, ainsi que sur les montants déclarés pour les revenus et les dépenses de l'exercice. Les montants réels pourraient être différents de ces estimations.

2. Juste valeur des instruments financiers

La valeur comptable des espèces et des quasi-espèces, des débiteurs, des créditeurs et des charges à payer se rapproche de la juste valeur en raison des échéances à court terme de ces instruments. Compte tenu des options de paiement par anticipation, la valeur comptable du solde de l'actif financier et du passif à long terme se rapproche de leur juste valeur.

3. Investissements à recevoir pour des installations de purification de l'eau et d'épuration des eaux d'égout

a) Ces investissements représentent la portion principale des sommes à recevoir des clients pour les dépenses en immobilisations engagées par l'Agence en leur nom, ainsi que les coûts de fonctionnement à recouvrer, s'il y a lieu, qui n'ont pas été facturés. Ils représentent également les intérêts capitalisés relatifs à certaines installations, qui seront recouvrés auprès des clients dans les années à venir.

b) Les investissements à recevoir sont assortis d'ententes qui portent un taux d'intérêt variant de 2,0 % à 13,69 %. Le calendrier de remboursement de la portion principale des investissements est le suivant :

(en milliers de dollars)	
2006	2 745
2007	2 713
2008	1 378
2009	1 258
2010	888
Par la suite	4 935
	13 917
Moins : Versements échéant dans l'année	2 745
	11 172 $

Notes afférentes aux états financiers (suite)

4. Investissements à recevoir pour des installations en cours de construction

Les « Investissements à recevoir pour des installations en cours de construction » représentent de nouvelles installations de purification de l'eau et d'épuration des eaux d'égout ou des améliorations d'immobilisations importantes qui ont été apportées à des installations existantes par l'Agence pour le compte de ses clients. Une fois l'an, la valeur nette qui peut être recouvrée des clients est transférée au compte des « Investissements à recevoir pour des installations de purification de l'eau et d'épuration des eaux d'égout ». Certains clients paient le solde du montant à recouvrer, cumulé au titre des installations en cours de construction, dans un délai d'un an.

5. Prêts en cours - Prêt complémentaire

L'Agence a accordé un prêt à une municipalité qui obtient de l'aide financière dans le cadre du Programme d'aide aux municipalités pour ses installations de purification de l'eau et d'épuration des eaux d'égout. Ce prêt est remboursable sur une période pouvant atteindre 25 ans, à un taux d'intérêt de 8,85 %, qui a été établi par la province lorsque le prêt a été consenti.

6. Prêt en cours - OSIFA

Le 15 avril 2003, l'Agence a accordé un prêt de 120 millions de dollars à l'Office ontarien de financement de l'infrastructure stratégique (OSIFA). Un organisme du gouvernement provincial, l'OSIFA a fourni un billet qui arrive à échéance le 1er mars 2023. L'intérêt est versé tous les trimestres à un taux qui est de quatre points de base inférieur à la moyenne mensuelle du taux offert en dollars canadiens. La valeur marchande du billet se rapproche du coût.

7. Immobilisations

(en milliers de dollars)	Coût	Amortissement cumulé	**Valeur nette au 31 déc. 2005**	Valeur nette au 31déc 2004
Mobilier et agencements	1 841	1 357	**484**	532
Matériel roulant	164	115	**49**	67
Matériel informatique	6 993	5 635	**1 358**	1 393
Logiciels	3 574	3 112	**462**	439
Améliorations locatives	6 646	4 115	**2 531**	3 388
Matériel et outillage	532	350	**182**	188
	19 750 $	14 684 $	**5 066 $**	6 007 $

8. Baux

Les paiements annuels de location effectués aux termes de contrats de location-exploitation relativement à l'ensemble du matériel de bureau, des locaux et des véhicules se répartissent comme suit :

(en milliers de dollars)	
2006	2 237 $
2007	2 017
2008	1 628
2009	716
2010	130
Par la suite	2
	6 730 $

Notes afférentes aux états financiers (suite)

9. Contributions municipales à payer

(en milliers de dollars)	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Contributions municipales retenues pour réparations futures	1 108 $	1 442 $

Au 31 décembre 2005, l'Agence détenait des fonds de 1,1 million de dollars (1,4 million de dollars en 2004) qui serviront aux réparations futures. Ces fonds sont compris dans les espèces et les quasi-espèces.

10. Autres avantages sociaux futurs

L'Agence doit verser les prestations de fin d'emploi prévues par la loi et les indemnités pour accidents du travail.

Le montant de ces avantages sociaux futurs a été évalué à 7,5 millions de dollars (7,6 millions de dollars en 2004), dont un montant de 1,0 million de dollars représente un élément de passif à court terme. En 2005, le montant comptabilisé était de 0,8 million de dollars (0,8 million de dollars en 2004). Il est inclus dans le poste des salaires et avantages sociaux de l'état des résultats d'exploitation et des bénéfices non répartis.

Les avantages sociaux futurs comprennent une obligation prévue de 1,1 million de dollars au titre des indemnités pour accidents du travail (1,1 million de dollars en 2004). Ce montant a été établi à partir des calculs actuariels les plus récents fournis par la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) en date du 31 décembre 2004.

Il est de l'opinion de la direction que le solde du 31 décembre 2005 ne sera pas sensiblement différent. Tout redressement du solde cumulatif de l'obligation liée à la CSPAAT sera comptabilisé au cours de l'exercice où la CSPAAT en fournira le montant exact.

Les coûts des autres avantages sociaux accordés aux employés à la retraite sont pris en charge par le ministère des Services gouvernementaux et ne sont donc pas inclus dans les états financiers.

11. Régime de retraite

L'Agence offre des prestations de retraite à tous ses employés à temps plein par l'entremise de la Caisse de retraite des fonctionnaires et de la Caisse de retraite du Syndicat des employées et employés de la fonction publique de l'Ontario, qui sont des régimes de retraite interentreprises à prestations déterminées mis sur pied par la province de l'Ontario. Ces régimes sont comptabilisés comme des régimes à cotisations déterminées, car l'Agence ne dispose pas des renseignements nécessaires pour appliquer à ces régimes de retraite des méthodes comptables propres aux régimes à prestations déterminées. Les cotisations de l'Agence pour l'exercice se chiffrent à 2,4 millions de dollars (2,1 millions de dollars en 2004) et sont comprises dans les salaires et avantages sociaux figurant dans l'état des résultats d'exploitation et des bénéfices non répartis.

12. Surplus d'apport

Le solde d'ouverture du surplus d'apport provient de la province de l'Ontario et représente la valeur comptable de l'actif net en sus des obligations.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Le redressement du solde d'ouverture se rapporte aux coûts de réparation et d'entretien, aux frais juridiques et à la radiation des avances sur l'aide provinciale convenus avant la création de l'Agence. Les fonds engagés pour les réparations et l'entretien sont consacrés à divers projets; le plus important d'entre eux comporte un plafond de dépenses de 7,5 millions de dollars pour la réparation des biens d'équipement, tel qu'il a été autorisé par le conseil d'administration de l'Agence. De ce montant, une somme cumulative de 6,0 millions de dollars a été dépensée. Un montant cumulatif de 5,4 millions a été consacré à d'autres projets.

(en milliers de dollars)	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Solde d'ouverture, 1er janvier	96 855 $	97 951 $
Redressement du solde d'ouverture	(728)	(1 096) $
	96 127 $	96 855 $

13. Éventualités

a) Litiges

L'Agence est partie défenderesse dans plusieurs poursuites en justice. La plupart de ces instances sont couvertes par une assurance, après déduction d'une franchise variant de 5 000 $ à 100 000 $ selon les circonstances qui ont donné lieu à l'instance et la nature de l'instance. L'issue de ces poursuites n'est pas encore connue. Les pertes éventuelles seront comptabilisées au cours de l'exercice où un règlement aura lieu. Les assureurs de l'Agence ont refusé de lui accorder une couverture relativement à diverses poursuites en justice de plusieurs millions de dollars dans lesquelles l'Agence a été nommée partie défenderesse par le même demandeur. Ces poursuites sont en suspens. On croit que le risque auquel l'Agence est exposée est nettement inférieur aux montants demandés bien qu'on ne puisse déterminer le montant exact de ce risque pour l'instant. Si ces poursuites vont de l'avant, il faudra réévaluer périodiquement le risque auquel l'Agence est exposée.

b) Taxe sur les produits et services (TPS)

À la suite d'une vérification de la TPS effectuée par l'Agence du revenu du Canada (ARC), l'AOE a été avisée par l'ARC qu'elle est admissible à un remboursement d'une partie de la TPS sur certains achats, car elle n'a pas demandé le montant intégral du remboursement auquel elle a droit. La demande a été acceptée en janvier 2004 et le remboursement a été comptabilisé au premier trimestre de 2004.

c) Investissements à recevoir pour des installations de purification de l'eau et d'épuration des eaux d'égout

En août 1999, l'Agence a conclu une entente de prêt pour financer la construction d'une conduite d'eau. Ces travaux ont pris fin en mai 2000. Le solde non remboursé du prêt, y compris l'intérêt accumulé, était de 18,6 millions de dollars au 31 décembre 2005. L'entente précisait que le prêt serait remboursé par le produit des ventes d'eau plutôt qu'en fonction d'un calendrier préétabli. Jusqu'à maintenant, il n'y a eu aucune vente d'eau et, par conséquent, aucun paiement de capital ou d'intérêt n'a été effectué. La conduite d'eau et le remboursement du prêt font l'objet de discussions au sein des divers paliers de gouvernement. Compte tenu de l'incertitude qui entoure les ventes futures d'eau, l'Agence n'a plus d'assurance raisonnable que le prêt sera remboursé et a passé en charges le montant total de 18,6 millions de dollars.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

14. Initiative de transfert des biens

En 1997, la province a adopté des mesures législatives exigeant que l'Agence transfère la propriété d'installations de purification de l'eau et d'épuration des eaux d'égout aux municipalités. L'initiative de transfert des biens comprend tous les coûts immobiliers liés au transfert des titres de propriété. Tous les transferts ont été effectués et une somme de 4,7 millions de dollars a été dépensée.

15. Opérations entre apparentés

Compte tenu du rapport que l'Agence entretient avec la province, les opérations suivantes sont effectuées entre apparentés et sont mentionnées dans les notes afférentes aux états financiers :

a) L'Agence a reçu 1,8 million de dollars du ministère de l'Environnement en 2005 pour les services d'eau et d'égout et d'autres services qu'elle a fournis. Ces services ont été fournis selon les mêmes tarifs que ceux exigés pour les services dispensés aux municipalités.

b) L'Agence a accordé un prêt de 120 millions de dollars à l'Office ontarien de financement de l'infrastructure stratégique (OSIFA), tel que décrit à la note 6.

c) Le ministère des Services gouvernementaux traite la paie et administre les avantages sociaux de l'Agence et assume les coûts d'administration qui en découlent.

16. Salaires

La *Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public* exige la divulgation du nom des employés du secteur public de l'Ontario dont la rémunération annuelle dépasse 100 000 $. La rémunération comprend le salaire de base, la rémunération des heures supplémentaires, les congés payés et les heures compensatoires, la rémunération au rendement et les sommes forfaitaires de rémunération au mérite. Voici la liste du personnel de l'Agence (nom, poste, rémunération versée et avantages sociaux imposables) dont la rémunération dépassait 100 000 $ en 2005.

Nom	Poste	Rémunération versée	Avantages
Atkinson, Daniel	vice-président de l'exploitation	115 049,78	188,43
Baker, Brenda	vice-présidente des finances et de l'administration	111 357,86	182,31
Carter, John	chef de l'élaboration des projets et des services techniques	112 897,12	183,00
Chiasson, Linda	vice-présidente du développement des affaires	109 311,06	165,44
Chin, Edward	chef de l'administration et de l'approvisionnement	100 017,82	168,72
Clappison, Stephen	opérateur de centrale thermique 4	102 517,49	139,11
Czarnecki, Eric	ingénieur principal de projet	100 625,93	164,16
Dormer, Robert H.	chef de projet	100 625,93	164,16
Ethier, Marc	chef régional, Centre-Ouest	100 025,13	161,31
Fernandez, Mervyn	opérateur de centrale thermique 4	114 794,28	139,11
Jenkins, Robert G.	ingénieur principal de projet	100 625,93	164,16
Kind, Robin	avocate générale	171 187,50	278,21
Pansoy, Fernando	ingénieur, quarts	121 008,15	138,30
Pontone, Dante	président-directeur général	137 235,41	216,49
Quarisa, Frank	vice-président de l'élaboration des projets et des services techniques	110 829,00	181,57
Rinas, Wilhelm	avocat général adjoint	116 607,62	195,15
Sasaki, Lauren	conseillère juridique	114 922,68	216,39
Seguire, John C.	chef adjoint des opérations	120 968,78	100,32
Valickis, Andy	chef de projet	100 625,93	164,16
West, Philip A.	opérateur de centrale thermique 3	104 105,64	127,29
Williams, Gordon J.	chef régional, Nord	134 926,00	161,04

Bureau principal
1, rue Yonge, bureau 1700
Toronto ON M5E 1E5
Renseignements généraux : 416.314.5600
Télécopieur : 416.314.8300

Bureau de la région de l'Est
593 Norris Court
Kingston ON K7P 2R9
Téléphone : 613.634.6292
Télécopieur : 613.634.1942

Bureau de la région du Centre Ouest
490 Dutton Drive
Bureau B3
Waterloo ON N2L 6H7
Téléphone : 519.885.7022
Télécopieur : 519.885.8192

Bureau de la région centrale de l'Ontario
(fermera ses portes le 30 juin 2006)
24, rue Yonge
Elmvale ON L0L 1P0
Téléphone : 705.322.5630
Télécopieur : 705.322.5633

Bureau de la région du Nord
335, avenue Euclid
Thunder Bay ON P7E 6G6
Téléphone : 807.475.1350
Télécopieur : 807.475.1531

Bureau de la région du Sud-Ouest
3508 Wonderland Road South
London ON N6L 1A7
Téléphone : 519.652.7014
Télécopieur : 519.652.7020

Bureau administratif de Peel Sud
1300 Lakeshore Road East
Mississauga ON L5E 1E5
Téléphone : 905.274.1223
Télécopieur : 905.274.5906

Ontario Clean Water Agency
Agence Ontarienne Des Eaux

www.ocwa.com
Sans frais : 1.800.667.6292